



Saint-Christophe
ASSOCIATION

Partagez votre engagement

PPMS

Plan Particulier
de Mise en Sûreté

CIRCULAIRE N° 2002-119 DU 29/05/2002



ENREGISTREZ

CE DOCUMENT
AVANT DE LE
COMPLÉTER





Saint-Christophe
ASSOCIATION

Partagez votre engagement

PPMS

Plan Particulier
de Mise en Sûreté

CIRCULAIRE N° 2002-119 DU 29/05/2002



ANNÉE SCOLAIRE

Date :

Mise à jour :

Nom de l'établissement > _____

Adresse > _____

Téléphone > _____

Nombre de bâtiments > _____ Nombre de classes > _____

Nombre d'élèves > _____ Nombre de personnes à mobilité réduite > _____

Locaux spécifiques > Gymnase Cantine Internat
 Ateliers Autres

NOM DU DIRECTEUR

SIGNATURE DU DIRECTEUR

*Cet outil de prévention est la propriété de l'Association Saint-Christophe.
Il est à l'usage exclusif des sociétaires de la Mutuelle Saint-Christophe assurances. Il est interdit de reproduire
intégralement ou partiellement, sur quelque support que ce soit, le présent ouvrage
(art L.122-4 et L.122-5 du Code de la Propriété intellectuelle) sans l'autorisation de l'Association Saint-Christophe.
NB : Ce document a pour vocation de vous aider dans vos démarches ; en aucune manière il ne se substitue à la réglementation en vigueur.*



→ ACCUEIL

▶ COMMENT REMPLIR LE PPMS

- ▶ 4 étapes pour mettre en place votre PPMS

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

⚙ L'ÉQUIPE RESSOURCE

🔊 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES

Comment remplir le PPMS

▶ OBJECTIFS DU PPMS

Ce support a pour but de simplifier votre démarche de formalisation du Plan Particulier de Mise en Sûreté, (défini par la circulaire n° 2002-119 du 29-05-2002, BO hors série n° 3 du 30 mai 2002).

Pour mémoire, le PPMS doit vous permettre :

- ▶ de faire face à un accident majeur en attendant les secours,
- ▶ d'être prêt à mettre en oeuvre les directives des autorités.

Ce support ne peut être exhaustif, mais il recense les points principaux relatifs au PPMS Il vous appartient donc de l'utiliser en n'oubliant pas d'avoir une analyse critique liée aux particularités éventuelles de votre situation. Ce PPMS est à compléter par le chef d'établissement ou sous sa responsabilité. Une fois ce plan élaboré, une vigilance continue doit être maintenue afin de vérifier son efficacité par des exercices réguliers de simulation, une réactualisation régulière et des échanges avec les secours locaux.



EXPLOITATION DU PPMS

L'existence du PPMS doit être communiquée aux partenaires impliqués (secours, maire, académie...)
 Les élèves et personnels de l'établissement doivent être informés de l'organisation du PPMS.
 Le PPMS doit faire l'objet d'exercices afin de tester l'efficacité du dispositif.

MISE À JOUR DU PPMS

Une mise à jour annuelle est au minimum nécessaire pour vérifier l'adéquation des missions particulières et la présence des personnes concernées, la mise à jour des listes des élèves et des personnels...

→ ACCUEIL

▶ Comment remplir le PPMS

▶ **4 ÉTAPES POUR METTRE EN PLACE VOTRE PPMS**

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

👥 L'ÉQUIPE RESSOURCE

🔊 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES

4 ÉTAPES POUR METTRE EN PLACE VOTRE PPMS

Le PPMS doit être élaboré, sous l'autorité du directeur d'école ou du chef d'établissement, par un groupe de travail : l'équipe de direction, les enseignants, les surveillants, le personnel technique et de santé, la commission hygiène et sécurité quand elle existe.

1. IDENTIFIEZ LES RISQUES

Pour chaque risque identifié :

▶ **PRÉPAREZ LES CONSIGNES**

Face aux différents risques, les conduites à tenir pour se mettre en sûreté sont de deux types : la mise à l'abri ou l'évacuation.

▶ **DÉTERMINEZ LES ZONES DE MISE EN SÛRETÉ**

Selon la configuration de l'établissement, un ou plusieurs lieux de mise en sûreté devront être choisis en fonction de la conduite à tenir face au risque considéré.

2. COMPOSEZ L'ÉQUIPE RESSOURCE

Une équipe de personnes référentes veille à l'application des consignes et à la mise en sûreté de toute la communauté scolaire : c'est l'équipe ressource.

3. SACHEZ DÉCLENCHER L'ALERTE

L'efficacité de la réception et du relais de l'alerte conditionne la mise en sûreté des personnes présentes dans l'établissement.

4. PRÉPAREZ LES DOCUMENTS ET RESSOURCES INDISPENSABLES

Il existe différents types de documents à créer lors de l'élaboration d'un PPMS : les annexes qui rassemblent des données importantes et les "prêts à remplir" qui sont des documents préétablis et imprimés permettant de gagner du temps et d'améliorer le suivi de la gestion de l'événement.

UN OUTIL DYNAMIQUE ET PERFORMANT

Elaboré sur un mode interactif, ce PPMS permet une mise à jour régulière et efficace par un :

- ▶ téléchargement illimité,
- ▶ complément d'information par simple CLIC !
- ▶ enregistrement des données actualisées.

→ ACCUEIL


 INFOS PRATIQUES

 ▶ CONTACTS POUR
EN SAVOIR PLUS

▶ Questions / réponses

→ SOMMAIRE


 LES RISQUES


 L'ÉQUIPE
RESSOURCE


 L'ALERTE


 LES DOCUMENTS
INDISPENSABLES


Infos pratiques

POUR CONNAÎTRE LES RISQUES AUXQUELS VOTRE
ÉTABLISSEMENT EST EXPOSÉ, RENDEZ-VOUS SUR...

www.prim.net

(Portail de la prévention des risques majeurs)
Choisir « Ma commune face au risque majeur »

▶ [www."votre département".pref.gouv.fr](http://www.votre.département.pref.gouv.fr)
Exemple - <http://www.calvados.pref.gouv.fr>

VOUS POUVEZ AUSSI CONTACTER :

- ▶ **la DRIRE de votre région**
(Direction Régionale de l'Environnement)
- ▶ **votre académie de rattachement**
- ▶ **votre préfecture**
- ▶ **votre mairie**

POUR EN SAVOIR PLUS

www.education.gouv.fr

▶ RUBRIQUE BULLETIN OFFICIEL

Bulletin Officiel hors série n°3
du Ministère de l'Éducation nationale
du 30 mai 2002.

<http://applications.eduscol.education.fr/D0160F/corr.php>

Coordonnateurs académiques
Risques Majeurs, placés auprès
de chaque recteur.

www.iff0-rme.fr

Réseau interministériel de formateurs,
constitué de membres de l'Education
nationale et de professionnels du risque.

→ ACCUEIL


 INFOS PRATIQUES

▶ Contacts pour en savoir plus

 ▶ **QUESTIONS / RÉPONSES**

→ SOMMAIRE


 LES RISQUES


 L'ÉQUIPE RESSOURCE


 L'ALERTE


 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES


Questions / Réponses

DE QUI PEUT-ON OBTENIR DE L'AIDE POUR ÉLABORER LE PPMS ?

- ▶ De la mairie pour la connaissance des risques (DICRIM – dossier d'information communale sur les risques majeurs)
- ▶ Du propriétaire du bâti pour les aspects techniques du bâtiment
- ▶ Des services de secours pour les aspects gestion de crise
- ▶ Du coordonnateur académique « risques majeurs »
- ▶ De la préfecture (DDRM – dossier départemental des risques majeurs)

QUI VALIDE LE PPMS ?

- ▶ La validation du PPMS ne peut se faire qu'au travers d'exercices de simulation. Aucune structure n'est habilitée à valider un PPMS.
- ▶ Le PPMS est ensuite communiqué :
 - > Au maire, en tant qu'autorité de police.
 - > A l'inspecteur d'académie (DSDEN – direction des services départementaux de l'Éducation nationale qui met ce PPMS à la disposition du préfet (SIACEDPC).
 - > Au recteur de l'académie, à la collectivité territoriale de rattachement.

COMMENT EN ASSURER LA PÉRENNISATION NOTAMMENT LORS DES CHANGEMENTS DANS L'ÉQUIPE DE DIRECTION ?

- ▶ Au début de chaque année scolaire, le PPMS doit être mis à jour.
- ▶ Il est possible de créer un classeur spécifique « risques majeurs » archivé avec le registre « sécurité incendie » et d'y faire figurer les comptes-rendus des exercices de simulation et un exemplaire numérique du PPMS.

POUR EN SAVOIR PLUS

LES EXERCICES DE SIMULATION SONT-ILS OBLIGATOIRES ?

- ▶ Oui, l'exercice de simulation est le seul moyen de tester l'efficacité du PPMS et donc de le valider.

COMBIEN D'EXERCICES FAUT-IL RÉALISER ?

- ▶ Au moins un exercice par an mettant en oeuvre les différentes procédures mises en place dans l'établissement.
- ▶ Les exercices de simulation des PPMS sont téléchargeables sur le site <http://ons.education.gouv.fr/publica.htm>.

QUAND DOIT-ON RÉALISER UN EXERCICE DE SIMULATION ?

- ▶ Au début de chaque année scolaire (durant le premier trimestre), après avoir sensibilisé la communauté scolaire.

→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

👥 L'ÉQUIPE
RESSOURCE

📢 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS
INDISPENSABLES

Sommaire



**IDENTIFIEZ VOS RISQUES ET DÉFINISSEZ
LES ZONES DE MISE EN SÉCURITÉ**



**COMPOSEZ VOTRE
ÉQUIPE RESSOURCE**



DÉCLENCHER L'ALERTE



VOS DOCUMENTS INDISPENSABLES

→ ACCUEIL

ⓘ INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

- ▶ Inondation
- ▶ Tempête
- ▶ Avalanche
- ▶ Tremblement de terre
- ▶ Volcanique
- ▶ Mouvement de terrain
- ▶ Feu de forêt
- ▶ Industriel
- ▶ Nucléaire
- ▶ Barrage
- ▶ Matières dangereuses
- ▶ Attentat ou intrusion externe

⚖ L'ÉQUIPE RESSOURCE

🔊 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES



1. Identifiez vos risques

LES RISQUES NATURELS



▶ **INONDATION**



▶ **TEMPÊTE**



▶ **AVALANCHE**



▶ **TREMBLEMENT DE TERRE (SISMIQUE)**



▶ **VOLCANIQUE**



▶ **MOUVEMENT DE TERRAIN**



▶ **FEU DE FORÊT**

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES



▶ **INDUSTRIEL**



▶ **NUCLÉAIRE**



▶ **BARRAGE**



▶ **TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES**

LES RISQUES DIVERS



▶ **ATTENTAT OU INTRUSION EXTERNE**

→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE


 LES RISQUES

▶ INONDATION

- ▶ Tempête
- ▶ Avalanche
- ▶ Tremblement de terre
- ▶ Volcanique
- ▶ Mouvement de terrain
- ▶ Feu de forêt
- ▶ Industriel
- ▶ Nucléaire
- ▶ Barrage
- ▶ Matières dangereuses
- ▶ Attentat ou intrusion externe


 L'ÉQUIPE RESSOURCE


 L'ALERTE


 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES



LE RISQUE INONDATION

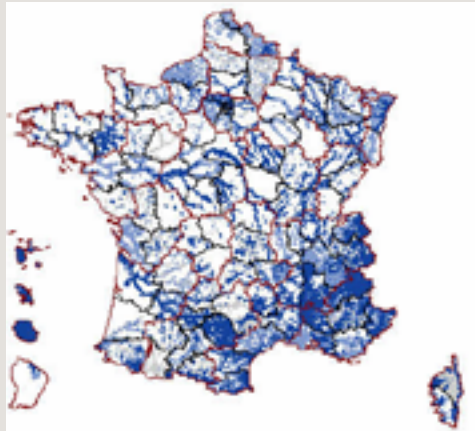
 1/3

LES COMMUNES CONCERNÉES

Compte tenu de la densité de son réseau hydrographique, le territoire national est particulièrement soumis aux risques d'inondation.

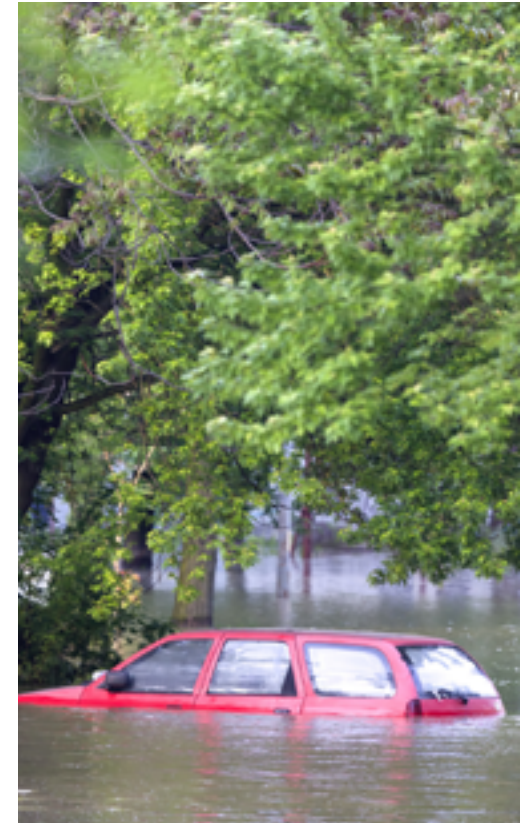
Le réseau hydrographique correspond à 280 000 kilomètres de cours d'eau. Peu de secteurs géographiques sont épargnés par le risque. Un recensement effectué en 1998 permet d'estimer qu'une commune française sur trois (environ 14 000) présente un risque d'inondation, en partie ou en totalité. 300 grandes agglomérations sont concernées.

LA SITUATION EN FRANCE


POUR PLUS DE PRÉCISIONS

Cliquez sur :

www.prim.net


▶ SI VOUS ÊTES CONCERNÉ PAR CE RISQUE
Consultez et complétez les pages suivantes

→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE


 LES RISQUES

▶ INONDATION

- ▶ Tempête
- ▶ Avalanche
- ▶ Tremblement de terre
- ▶ Volcanique
- ▶ Mouvement de terrain
- ▶ Feu de forêt
- ▶ Industriel
- ▶ Nucléaire
- ▶ Barrage
- ▶ Matières dangereuses
- ▶ Attentat ou intrusion externe


 L'ÉQUIPE RESSOURCE


 L'ALERTE


 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES


LE RISQUE INONDATION 2/3

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

POUR LES ÉLÈVES :

- ▶ Suivre les instructions et rester calme.
- ▶ Pour les élèves isolés, rejoindre le groupe le plus proche ou la zone de mise en sécurité la plus proche.

POUR LES PERSONNELS ENCADRANT DES ÉLÈVES AU MOMENT DE L'ALERTE :

- ▶ Mener les élèves dans les zones de mise en sécurité.
- ▶ Informer et rassurer les élèves.
- ▶ Signaler au responsable de zone les incidents éventuels.
- ▶ Se placer sous l'autorité du responsable de la zone.

POUR LES PERSONNELS ENCADRANT DES ÉLÈVES EN DEHORS DE L'ÉTABLISSEMENT AU MOMENT DE L'ALERTE :

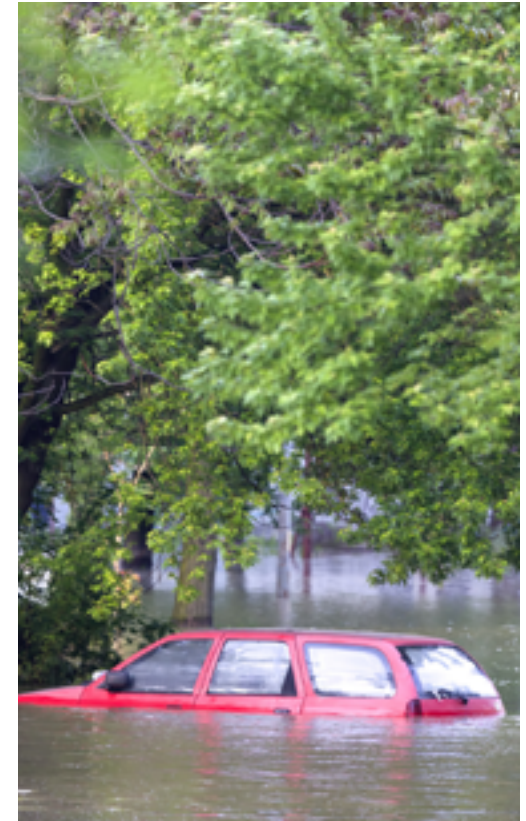
- ▶ Mener les élèves dans une zone présentant des risques moindres (hauteur....)
- ▶ Maintenir les élèves en groupe et rassurer les élèves.
- ▶ Attendre les consignes des autorités.

POUR LES PERSONNELS NON EN CHARGE D'ÉLÈVES AU MOMENT DE L'ALERTE :

- ▶ Rejoindre la zone de mise en sécurité la plus proche.
- ▶ Se placer sous l'autorité du responsable de la zone.

POUR L'ÉQUIPE RESSOURCE :

- ▶ Fermer le gaz, le chauffage, la ventilation et l'électricité.



▶ **SI VOUS ÊTES CONCERNÉ PAR CE RISQUE**

Consultez et complétez les pages suivantes



→ ACCUEIL

📄 INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠️ LES RISQUES

▶ INONDATION

- ▶ Tempête
- ▶ Avalanche
- ▶ Tremblement de terre
- ▶ Volcanique
- ▶ Mouvement de terrain
- ▶ Feu de forêt
- ▶ Industriel
- ▶ Nucléaire
- ▶ Barrage
- ▶ Matières dangereuses
- ▶ Attentat ou intrusion externe

👤 L'ÉQUIPE RESSOURCE

📢 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES

⚠️ LE RISQUE INONDATION 3/3

LES ZONES DE MISE EN SÛRETÉ

| LOCALISATION ET RATTACHEMENT <small>(exemple : Terrasse panoramique pour les occupants du bâtiment principal)</small> | | | |
|--|----------|-----------------------|-------|
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 1 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 2 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 3 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 4 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 5 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |

Les zones de mises en sécurité doivent être choisies de manière à présenter un refuge le plus sûr possible en fonction des risques.

A CET EFFET LES POINTS SUIVANTS SERONT PRIS EN COMPTE :

- ▶ Qualité de la construction
- ▶ Orientation par rapport au risque
- ▶ Quantité et surface des ouvertures
- ▶ Proximité des locaux habituels
- ▶ Accessibilité (notamment pour les personnes à mobilité réduite)

EN PARALLÈLE, LES ZONES DE MISE EN SÛRETÉ DEVRONT SI POSSIBLE ÊTRE ÉQUIPÉES :

- ▶ D'un point d'eau
- ▶ De sanitaires
- ▶ D'un moyen de communication interne (téléphone, haut parleur, porte voix, talkie walkie...)

EN CAS DE CONFINEMENT :

- ▶ Surface minimale à prévoir : 1 m² au sol par personne
- ▶ Possibilité de fermeture des portes et fenêtres
- ▶ Absence d'aération, ventilation ou climatisation permanente (ou possibilité d'obturation, arrêt des systèmes)

CONSIGNES SPÉCIFIQUES :

▶ _____

→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

 LES RISQUES

- ▶ Inondation
- ▶ **TEMPÊTE**
- ▶ Avalanche
- ▶ Tremblement de terre
- ▶ Volcanique
- ▶ Mouvement de terrain
- ▶ Feu de forêt
- ▶ Industriel
- ▶ Nucléaire
- ▶ Barrage
- ▶ Matières dangereuses
- ▶ Attentat ou intrusion externe

 L'ÉQUIPE RESSOURCE

 L'ALERTE

 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES



LE RISQUE TEMPÊTE 1/3

LES COMMUNES CONCERNÉES

Le risque tempête est fréquent en France, celui de cyclone dans les territoires d'outre-mer.

Du fait de la pluralité de leurs effets (vents, pluies, vagues) et de zones géographiques touchées souvent étendues, les conséquences des tempêtes sont fréquemment importantes. Il persiste des difficultés dans la prévision du phénomène et de son intensité. L'ensemble du territoire français métropolitain est exposé aux tempêtes.

Toutefois, cette menace pèse de façon plus forte :

- ▶ sur les zones littorales, dans la partie septentrionale de l'hexagone,
- ▶ et plus particulièrement le quart nord-ouest.

LA SITUATION EN FRANCE



POUR PLUS DE PRÉCISIONS

Cliquez sur :

www.prim.net



▶ SI VOUS ÊTES CONCERNÉ PAR CE RISQUE

Consultez et complétez les pages suivantes

→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE


 LES RISQUES

- Inondation
- **TEMPÊTE**
- Avalanche
- Tremblement de terre
- Volcanique
- Mouvement de terrain
- Feu de forêt
- Industriel
- Nucléaire
- Barrage
- Matières dangereuses
- Attentat ou intrusion externe


 L'ÉQUIPE RESSOURCE


 L'ALERTE


 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES



LE RISQUE TEMPÊTE 2/3

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

POUR LES ÉLÈVES :

- Suivre les instructions et rester calme.
- Pour les élèves isolés, rejoindre le groupe le plus proche ou la zone de mise en sécurité la plus proche.

POUR LES PERSONNELS ENCADRANT DES ÉLÈVES AU MOMENT DE L'ALERTE :

- Mener les élèves dans les zones de mise en sécurité.
- Informer et rassurer les élèves.
- Signaler au responsable de zone les incidents éventuels.
- Se placer sous l'autorité du responsable de la zone.

POUR LES PERSONNELS ENCADRANT DES ÉLÈVES EN DEHORS DE L'ÉTABLISSEMENT AU MOMENT DE L'ALERTE :

- Mener les élèves dans une zone présentant des risques moindres (hauteur...)
- Maintenir les élèves en groupe et rassurer les élèves.
- Attendre les consignes des autorités.

POUR LES PERSONNELS NON EN CHARGE D'ÉLÈVES AU MOMENT DE L'ALERTE :

- Rejoindre la zone de mise en sécurité la plus proche.
- Se placer sous l'autorité du responsable de la zone.

POUR L'ÉQUIPE RESSOURCE :

- Fermer le gaz, le chauffage, la ventilation et l'électricité.



▶ **SI VOUS ÊTES CONCERNÉ PAR CE RISQUE**

Consultez et complétez les pages suivantes

→ ACCUEIL

📄 INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠️ LES RISQUES

- ▶ Inondation
- ▶ **TEMPÊTE**
- ▶ Avalanche
- ▶ Tremblement de terre
- ▶ Volcanique
- ▶ Mouvement de terrain
- ▶ Feu de forêt
- ▶ Industriel
- ▶ Nucléaire
- ▶ Barrage
- ▶ Matières dangereuses
- ▶ Attentat ou intrusion externe

👤 L'ÉQUIPE RESSOURCE

📢 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES

⚠️ LE RISQUE TEMPÊTE 3/3

LES ZONES DE MISE EN SÛRETÉ

| LOCALISATION ET RATTACHEMENT (exemple : Terrasse panoramique pour les occupants du bâtiment principal) | | | |
|---|----------|-----------------------|-------|
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 1 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 2 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 3 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 4 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 5 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |

Les zones de mises en sécurité doivent être choisies de manière à présenter un refuge le plus sûr possible en fonction des risques.

A CET EFFET LES POINTS SUIVANTS SERONT PRIS EN COMPTE :

- ▶ Qualité de la construction
- ▶ Orientation par rapport au risque
- ▶ Quantité et surface des ouvertures
- ▶ Proximité des locaux habituels
- ▶ Accessibilité (notamment pour les personnes à mobilité réduite)

EN PARALLÈLE, LES ZONES DE MISE EN SÛRETÉ DEVRONT SI POSSIBLE ÊTRE ÉQUIPÉES :

- ▶ D'un point d'eau
- ▶ De sanitaires
- ▶ D'un moyen de communication interne (téléphone, haut parleur, porte voix, talkie walkie...)

EN CAS DE CONFINEMENT :

- ▶ Surface minimale à prévoir : 1 m² au sol par personne
- ▶ Possibilité de fermeture des portes et fenêtres
- ▶ Absence d'aération, ventilation ou climatisation permanente (ou possibilité d'obturation, arrêt des systèmes)

CONSIGNES SPÉCIFIQUES :

▶ _____

→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE


 LES RISQUES

- ▶ Inondation
- ▶ Tempête
- ▶ **AVALANCHE**
- ▶ Tremblement de terre
- ▶ Volcanique
- ▶ Mouvement de terrain
- ▶ Feu de forêt
- ▶ Industriel
- ▶ Nucléaire
- ▶ Barrage
- ▶ Matières dangereuses
- ▶ Attentat ou intrusion externe


 L'ÉQUIPE RESSOURCE


 L'ALERTE


 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES


LE RISQUE AVALANCHE 1/3

LES COMMUNES CONCERNÉES

Les avalanches sont, en France, les catastrophes naturelles les moins meurtrières et les accidents majeurs sont aujourd'hui exceptionnels.

En revanche le nombre annuel de victimes individuelles est élevé (en moyenne une trentaine), en raison des accidents liés à la pratique des sports d'hiver. En France, les zones soumises au risque d'avalanche sont bien évidemment situées dans les régions de montagne.

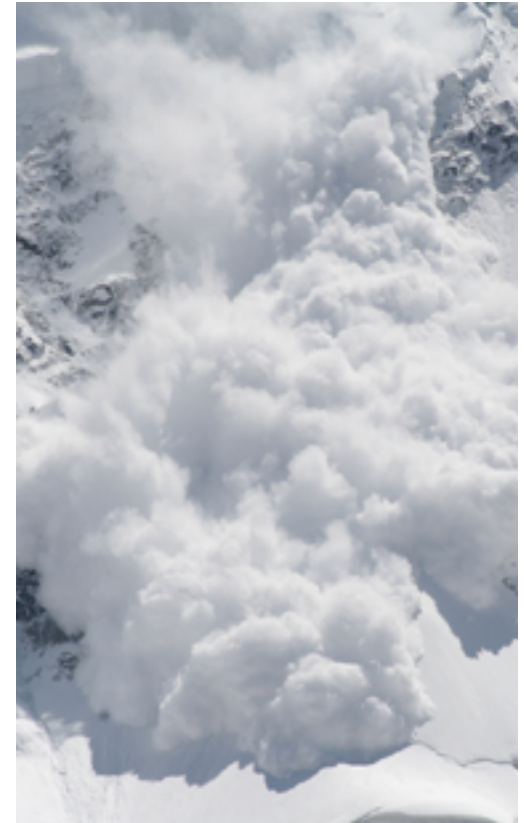
LA SITUATION EN FRANCE



POUR PLUS DE PRÉCISIONS

Cliquez sur :

www.prim.net



▶ SI VOUS ÊTES CONCERNÉ PAR CE RISQUE

Consultez et complétez les pages suivantes

→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

 LES RISQUES

- ▶ Inondation
- ▶ Tempête
- ▶ **▶ AVALANCHE**
- ▶ Tremblement de terre
- ▶ Volcanique
- ▶ Mouvement de terrain
- ▶ Feu de forêt
- ▶ Industriel
- ▶ Nucléaire
- ▶ Barrage
- ▶ Matières dangereuses
- ▶ Attentat ou intrusion externe

 L'ÉQUIPE RESSOURCE

 L'ALERTE

 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES


LE RISQUE AVALANCHE 2/3

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

▶ EN L'ABSENCE D'ALERTE... DÈS LA SURVENUE DE L'ÉVÉNEMENT :

POUR TOUS :

- ▶ Si vous êtes à l'intérieur : restez-y, placez-vous sous une table ou un meuble, éloignez-vous des fenêtres.
- ▶ Si vous êtes à l'extérieur : essayez d'entrer dans un bâtiment en dur. Sinon fuyez latéralement. Ne revenez pas sur vos pas.

POUR LES PERSONNELS ENCADRANTS :

- ▶ Faire placer les élèves sous leurs tables.
- ▶ Maintenir le calme.

▶ EN CAS D'ALERTE :

POUR LES ÉLÈVES :

- ▶ Suivre les instructions et rester calme.
- ▶ Pour les élèves isolés, rejoindre le groupe le plus proche ou la zone de mise en sécurité la plus proche.

POUR LES PERSONNELS ENCADRANT DES ÉLÈVES AU MOMENT DE L'ALERTE :

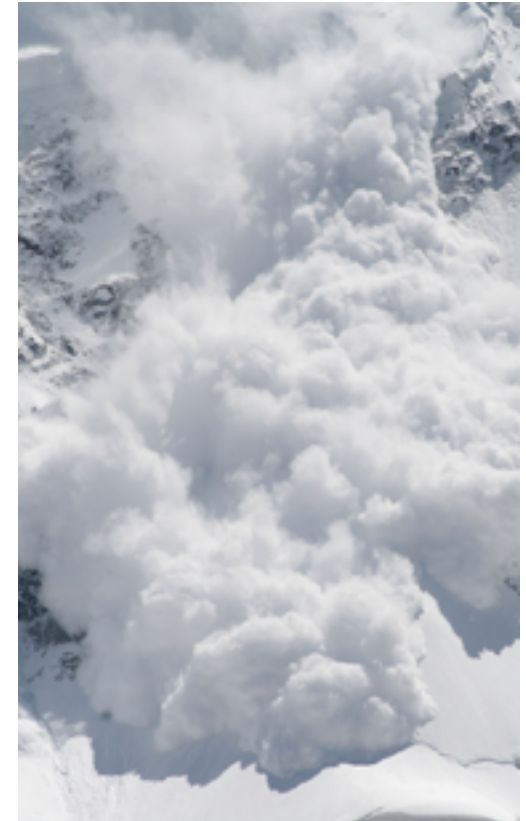
- ▶ Mener les élèves dans les zones de mise en sécurité.
- ▶ Informer et rassurer les élèves.
- ▶ Signaler au responsable de zone les incidents éventuels.
- ▶ Se placer sous l'autorité du responsable de la zone.

POUR LES PERSONNELS NON EN CHARGE D'ÉLÈVES AU MOMENT DE L'ALERTE :

- ▶ Rejoindre la zone de mise en sécurité la plus proche.
- ▶ Se placer sous l'autorité du responsable de la zone.

POUR L'ÉQUIPE RESSOURCE :

- ▶ Fermer le gaz, le chauffage, la ventilation et l'électricité.



▶ **SI VOUS ÊTES CONCERNÉ PAR CE RISQUE**

Consultez et complétez les pages suivantes

→ ACCUEIL

📄 INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠️ LES RISQUES

- ▶ Inondation
- ▶ Tempête
- ▶ **▶ AVALANCHE**
- ▶ Tremblement de terre
- ▶ Volcanique
- ▶ Mouvement de terrain
- ▶ Feu de forêt
- ▶ Industriel
- ▶ Nucléaire
- ▶ Barrage
- ▶ Matières dangereuses
- ▶ Attentat ou intrusion externe

👤 L'ÉQUIPE RESSOURCE

📢 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES

⚠️ LE RISQUE AVALANCHE 3/3

LES ZONES DE MISE EN SÛRETÉ

| LOCALISATION ET RATTACHEMENT <small>(exemple : Terrasse panoramique pour les occupants du bâtiment principal)</small> | | | |
|--|----------|-----------------------|-------|
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 1 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 2 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 3 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 4 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 5 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |

Les zones de mises en sécurité doivent être choisies de manière à présenter un refuge le plus sûr possible en fonction des risques.

A CET EFFET LES POINTS SUIVANTS SERONT PRIS EN COMPTE :

- ▶ Qualité de la construction
- ▶ Orientation par rapport au risque
- ▶ Quantité et surface des ouvertures
- ▶ Proximité des locaux habituels
- ▶ Accessibilité (notamment pour les personnes à mobilité réduite)

EN PARALLÈLE, LES ZONES DE MISE EN SÛRETÉ DEVRONT SI POSSIBLE ÊTRE ÉQUIPÉES :

- ▶ D'un point d'eau
- ▶ De sanitaires
- ▶ D'un moyen de communication interne (téléphone, haut parleur, porte voix, talkie walkie...)

EN CAS DE CONFINEMENT :

- ▶ Surface minimale à prévoir : 1 m² au sol par personne
- ▶ Possibilité de fermeture des portes et fenêtres
- ▶ Absence d'aération, ventilation ou climatisation permanente (ou possibilité d'obturation, arrêt des systèmes)

CONSIGNES SPÉCIFIQUES :

▶ > _____

→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE


 LES RISQUES

- ▶ Inondation
- ▶ Tempête
- ▶ Avalanche
- ▶ **TREMBLEMENT DE TERRE**
- ▶ Volcanique
- ▶ Mouvement de terrain
- ▶ Feu de forêt
- ▶ Industriel
- ▶ Nucléaire
- ▶ Barrage
- ▶ Matières dangereuses
- ▶ Attentat ou intrusion externe


 L'ÉQUIPE RESSOURCE


 L'ALERTE


 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES


LE RISQUE TREMBLEMENT DE TERRE 1/5

LES COMMUNES CONCERNÉES

Le séisme est le risque naturel majeur le plus meurtrier et qui cause le plus de dégâts.

En France, 5 000 séismes ont été enregistrés depuis 10 siècles ; la rareté des séismes d'intensité importante (4 par siècle) ne doit pas faire oublier qu'ils peuvent être très destructeurs s'ils sont localisés près des villes. Par ailleurs, il s'avère que la probabilité d'occurrence des séismes à moyen et court terme est difficile à déterminer. Environ 1 400 communes sont menacées par les séismes.

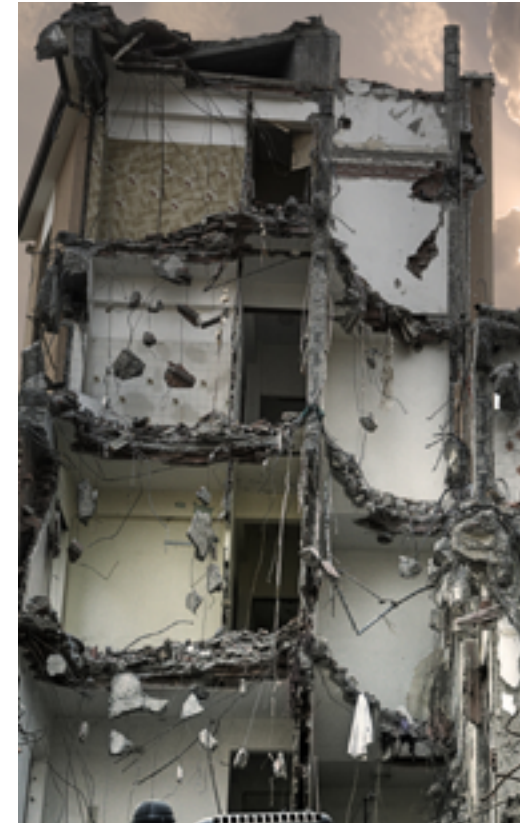
LA SITUATION EN FRANCE



POUR PLUS DE PRÉCISIONS

Cliquez sur :

www.prim.net



▶ SI VOUS ÊTES CONCERNÉ PAR CE RISQUE

Consultez et complétez les pages suivantes

→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE


 LES RISQUES

- ▶ Inondation
- ▶ Tempête
- ▶ Avalanche
- ▶ **TREMBLEMENT DE TERRE**
- ▶ Volcanique
- ▶ Mouvement de terrain
- ▶ Feu de forêt
- ▶ Industriel
- ▶ Nucléaire
- ▶ Barrage
- ▶ Matières dangereuses
- ▶ Attentat ou intrusion externe


 L'ÉQUIPE RESSOURCE


 L'ALERTE


 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES


LE RISQUE TREMBLEMENT DE TERRE 2/5

LA SITUATION EN FRANCE

Le décret du 14 mai 1991 détermine 5 zones de sismicité croissante :

- ▶ une zone 0 de "sismicité négligeable mais non nulle"
- ▶ une zone Ia de "sismicité très faible mais non négligeable"
- ▶ une zone Ib de "sismicité faible"
- ▶ une zone II de "sismicité moyenne"
- ▶ une zone III de "forte sismicité", limitée aux départements de la Guadeloupe et de la Martinique.

En France métropolitaine, 14 régions (cf. tableau ci-dessous) et 37 départements sont classés, en tout ou partie, en zone de sismicité Ia, Ib, ou II. Huit d'entre eux sont concernés dans leur intégralité (cf. tableau ci-dessous):

REGIONS CONCERNÉES

ALSACE
AQUITAINE
AUVERGNE
BASSE NORMANDIE
FRANCHE-COMTÉ
GUADELOUPE
ALPES CÔTE D'AZUR
LANGUEDOC-ROUSSILLON

LORRAINE
MARTINIQUE
MIDI-PYRÉNÉES
PAYS DE LA LOIRE
POITOU CHARENTE
PROVENCE
RHÔNE ALPES

DÉPARTEMENTS CONCERNÉS INTÉGRALEMENT

ALPES DE HAUTE PROVENCE
ALPES MARITIMES
HAUTE-SAVOIE
HAUT-RHIN

PYRÉNÉES ORIENTALES
SAVOIE
TERRITOIRE DE BELFORT
VAUCLUSE



▶ **SI VOUS ÊTES CONCERNÉ PAR CE RISQUE**

Consultez et complétez les pages suivantes

→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE


 LES RISQUES

- ▶ Inondation
- ▶ Tempête
- ▶ Avalanche
- ▶ **TREMBLEMENT DE TERRE**
- ▶ Volcanique
- ▶ Mouvement de terrain
- ▶ Feu de forêt
- ▶ Industriel
- ▶ Nucléaire
- ▶ Barrage
- ▶ Matières dangereuses
- ▶ Attentat ou intrusion externe


 L'ÉQUIPE RESSOURCE


 L'ALERTE


 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES


LE RISQUE TREMBLEMENT DE TERRE 3/5

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

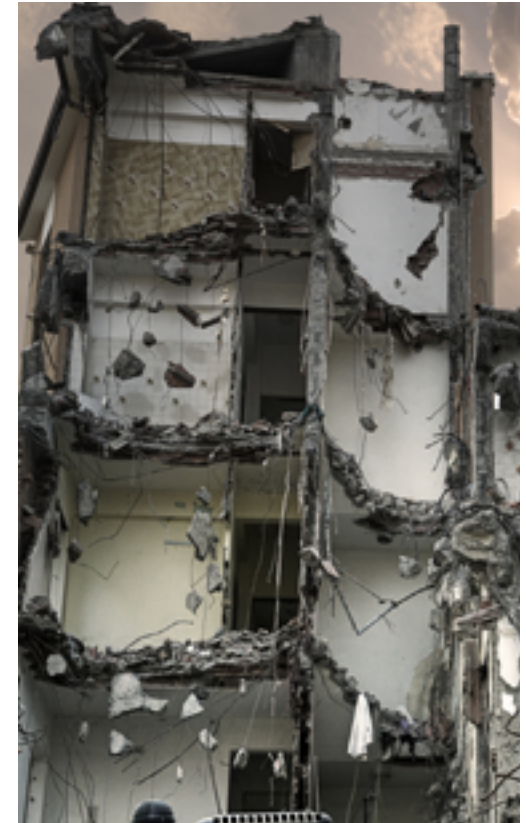
▶ EN L'ABSENCE D'ALERTE... DÈS LES PREMIÈRES SECOUSSES : POUR TOUS :

- ▶ Si vous êtes à l'intérieur :
restez-y, placez-vous :
 - > sous une table solide,
 - > à l'angle d'un mur,
 - > sous le chambranle d'une porte,
 - > éloignez-vous des fenêtres.

- ▶ Si vous êtes à l'extérieur :
 - > éloignez-vous des constructions,
 - > ne restez pas sous les fils électriques.

POUR LES PERSONNELS ENCADRANT :

- ▶ faire placer les élèves sous leurs tables,
- ▶ maintenir le calme.



▶ SI VOUS ÊTES CONCERNÉ PAR CE RISQUE

Consultez et complétez les pages suivantes

→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

 LES RISQUES

- ▶ Inondation
- ▶ Tempête
- ▶ Avalanche
- ▶ **TREMBLEMENT DE TERRE**
- ▶ Volcanique
- ▶ Mouvement de terrain
- ▶ Feu de forêt
- ▶ Industriel
- ▶ Nucléaire
- ▶ Barrage
- ▶ Matières dangereuses
- ▶ Attentat ou intrusion externe

 L'ÉQUIPE RESSOURCE

 L'ALERTE

 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES


LE RISQUE TREMBLEMENT DE TERRE 4/5

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

▶ EN CAS D'ALERTE :

POUR LES ÉLÈVES :

- ▶ Suivre les instructions et rester calme.
- ▶ Pour les élèves isolés, rejoindre le groupe le plus proche ou la zone de mise en sécurité la plus proche.

POUR LES PERSONNELS ENCADRANT DES ÉLÈVES AU MOMENT DE L'ALERTE :

- ▶ Mener les élèves dans les zones de mise en sécurité.
- ▶ Informer et rassurer les élèves.
- ▶ Signaler au responsable de zone les incidents éventuels.
- ▶ Se placer sous l'autorité du responsable de la zone.

POUR LES PERSONNELS ENCADRANT DES ÉLÈVES EN DEHORS DE L'ÉTABLISSEMENT AU MOMENT DE L'ALERTE :

- ▶ Mener les élèves dans une zone présentant des risques moindres (éloignée des bâtiments....)
- ▶ Maintenir les élèves en groupe et rassurer les élèves.
- ▶ Attendre les consignes des autorités.

POUR LES PERSONNELS NON EN CHARGE D'ÉLÈVES AU MOMENT DE L'ALERTE :

- ▶ Rejoindre la zone de mise en sécurité la plus proche.
- ▶ Se placer sous l'autorité du responsable de la zone.

POUR L'ÉQUIPE RESSOURCE :

- ▶ Fermer le gaz, le chauffage, la ventilation et l'électricité.



▶ **SI VOUS ÊTES CONCERNÉ PAR CE RISQUE**

Consultez et complétez les pages suivantes

→ ACCUEIL

📄 INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠️ LES RISQUES

- ▶ Inondation
- ▶ Tempête
- ▶ Avalanche
- ▶ **TREMBLEMENT DE TERRE**
- ▶ Volcanique
- ▶ Mouvement de terrain
- ▶ Feu de forêt
- ▶ Industriel
- ▶ Nucléaire
- ▶ Barrage
- ▶ Matières dangereuses
- ▶ Attentat ou intrusion externe

👤 L'ÉQUIPE RESSOURCE

📢 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES

⚠️ LE RISQUE TREMBLEMENT DE TERRE 5/5

LES ZONES DE MISE EN SÉCURITÉ

| LOCALISATION ET RATTACHEMENT (exemple : Terrasse panoramique pour les occupants du bâtiment principal) | | | |
|---|----------|-----------------------|-------|
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 1 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 2 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 3 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 4 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 5 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |

Les zones de mises en sécurité doivent être choisies de manière à présenter un refuge le plus sûr possible en fonction des risques.

A CET EFFET LES POINTS SUIVANTS SERONT PRIS EN COMPTE :

- ▶ Qualité de la construction
- ▶ Orientation par rapport au risque
- ▶ Quantité et surface des ouvertures
- ▶ Proximité des locaux habituels
- ▶ Accessibilité (notamment pour les personnes à mobilité réduite)

EN PARALLÈLE, LES ZONES DE MISE EN SÉCURITÉ DEVRONT SI POSSIBLE ÊTRE ÉQUIPÉES :

- ▶ D'un point d'eau
- ▶ De sanitaires
- ▶ D'un moyen de communication interne (téléphone, haut parleur, porte voix, talkie walkie...)

EN CAS DE CONFINEMENT :

- ▶ Surface minimale à prévoir : 1 m² au sol par personne
- ▶ Possibilité de fermeture des portes et fenêtres
- ▶ Absence d'aération, ventilation ou climatisation permanente (ou possibilité d'obturation, arrêt des systèmes)

CONSIGNES SPÉCIFIQUES :

▶ > _____

→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE


 LES RISQUES

- ▶ Inondation
- ▶ Tempête
- ▶ Avalanche
- ▶ Tremblement de terre
- ▶ **VOLCANIQUE**
- ▶ Mouvement de terrain
- ▶ Feu de forêt
- ▶ Industriel
- ▶ Nucléaire
- ▶ Barrage
- ▶ Matières dangereuses
- ▶ Attentat ou intrusion externe


 L'ÉQUIPE RESSOURCE


 L'ALERTE


 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES


LE RISQUE VOLCANIQUE 1/3

LES COMMUNES CONCERNÉES

Le volcanisme est un risque majeur contre lequel l'homme ne peut que se protéger de manière passive.

On ne peut empêcher une éruption d'avoir lieu. Mais on peut tenter de la prévenir et prendre des dispositions pour minimiser ses conséquences sur le plan humain. Ainsi, contrairement à d'autres risques naturels, la réduction du nombre des victimes est parfaitement possible, tandis que la protection des biens n'est à l'heure actuelle qu'illusoire. En France, les zones soumises actuellement au risque volcanique se trouvent dans les DOM-TOM, notamment à la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion. La Polynésie française est également concernée, mais à un degré moindre. La seule région de France métropolitaine concernée par le risque volcanique est le Massif Central (en considérant qu'il s'étend jusqu'au cap d'Agde).

LA SITUATION EN FRANCE



POUR PLUS DE PRÉCISIONS

Cliquez sur :

www.prim.net



▶ SI VOUS ÊTES CONCERNÉ PAR CE RISQUE

Consultez et complétez les pages suivantes

→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE


 LES RISQUES

- Inondation
- Tempête
- Avalanche
- Tremblement de terre
- **VOLCANIQUE**
- Mouvement de terrain
- Feu de forêt
- Industriel
- Nucléaire
- Barrage
- Matières dangereuses
- Attentat ou intrusion externe


 L'ÉQUIPE RESSOURCE


 L'ALERTE


 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES


LE RISQUE VOLCANIQUE 2/3

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

POUR LES ÉLÈVES :

- Suivre les instructions et rester calme.
- Pour les élèves isolés, rejoindre le groupe le plus proche ou la zone de mise en sécurité la plus proche.

POUR LES PERSONNELS ENCADRANT DES ÉLÈVES AU MOMENT DE L'ALERTE :

- Mener les élèves dans les zones de mise en sécurité.
- Informer et rassurer les élèves.
- Signaler au responsable de zone les incidents éventuels.
- Se placer sous l'autorité du responsable de la zone.

POUR LES PERSONNELS ENCADRANT DES ÉLÈVES EN DEHORS DE L'ÉTABLISSEMENT AU MOMENT DE L'ALERTE :

- Mener les élèves dans une zone présentant des risques moindres.
- Maintenir les élèves en groupe et rassurer les élèves.
- Attendre les consignes des autorités.

POUR LES PERSONNELS NON EN CHARGE D'ÉLÈVES AU MOMENT DE L'ALERTE :

- Rejoindre la zone de mise en sécurité la plus proche.
- Se placer sous l'autorité du responsable de la zone.

POUR L'ÉQUIPE RESSOURCE :

- Fermer le gaz, le chauffage, la ventilation et l'électricité.



▸ **SI VOUS ÊTES CONCERNÉ PAR CE RISQUE**

Consultez et complétez les pages suivantes

→ ACCUEIL

ⓘ INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

- ▶ Inondation
- ▶ Tempête
- ▶ Avalanche
- ▶ Tremblement de terre
- ▶ **VOLCANIQUE**
- ▶ Mouvement de terrain
- ▶ Feu de forêt
- ▶ Industriel
- ▶ Nucléaire
- ▶ Barrage
- ▶ Matières dangereuses
- ▶ Attentat ou intrusion externe

⚙ L'ÉQUIPE RESSOURCE

📢 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES

⚠ LE RISQUE VOLCANIQUE 3/3

LES ZONES DE MISE EN SÛRETÉ

| LOCALISATION ET RATTACHEMENT <small>(exemple : Terrasse panoramique pour les occupants du bâtiment principal)</small> | | | |
|--|----------|-----------------------|-------|
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 1 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 2 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 3 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 4 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 5 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |

Les zones de mises en sécurité doivent être choisies de manière à présenter un refuge le plus sûr possible en fonction des risques.

A CET EFFET LES POINTS SUIVANTS SERONT PRIS EN COMPTE :

- ▶ Qualité de la construction
- ▶ Orientation par rapport au risque
- ▶ Quantité et surface des ouvertures
- ▶ Proximité des locaux habituels
- ▶ Accessibilité (notamment pour les personnes à mobilité réduite)

EN PARALLÈLE, LES ZONES DE MISE EN SÛRETÉ DEVRONT SI POSSIBLE ÊTRE ÉQUIPÉES :

- ▶ D'un point d'eau
- ▶ De sanitaires
- ▶ D'un moyen de communication interne (téléphone, haut parleur, porte voix, talkie walkie...)

EN CAS DE CONFINEMENT :

- ▶ Surface minimale à prévoir : 1 m² au sol par personne
- ▶ Possibilité de fermeture des portes et fenêtres
- ▶ Absence d'aération, ventilation ou climatisation permanente (ou possibilité d'obturation, arrêt des systèmes)

CONSIGNES SPÉCIFIQUES :

▶ > _____

→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

 LES RISQUES

- ▶ Inondation
- ▶ Tempête
- ▶ Avalanche
- ▶ Tremblement de terre
- ▶ Volcanique
- ▶ **MOUVEMENT DE TERRAIN**
- ▶ Feu de forêt
- ▶ Industriel
- ▶ Nucléaire
- ▶ Barrage
- ▶ Matières dangereuses
- ▶ Attentat ou intrusion externe

 L'ÉQUIPE RESSOURCE

 L'ALERTE

 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN 1/4

LES COMMUNES CONCERNÉES

Les mouvements de terrain sont des phénomènes naturels d'origines très diverses, résultant de la déformation, de la rupture et du déplacement du sol.

Quelques zones du territoire sont particulièrement répertoriées, là où des glissements catastrophiques sont à craindre.

LA SITUATION EN FRANCE



POUR PLUS DE PRÉCISIONS

Cliquez sur :

www.prim.net



▶ **SI VOUS ÊTES CONCERNÉ PAR CE RISQUE**

Consultez et complétez les pages suivantes

→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE


 LES RISQUES

- Inondation
- Tempête
- Avalanche
- Tremblement de terre
- Volcanique
- **MOUVEMENT DE TERRAIN**
- Feu de forêt
- Industriel
- Nucléaire
- Barrage
- Matières dangereuses
- Attentat ou intrusion externe


 L'ÉQUIPE RESSOURCE


 L'ALERTE


 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES


LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN 2/4

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

▸ EN L'ABSENCE D'ALERTE... DÈS LA SURVENUE DE L'ÉVÉNEMENT : POUR TOUS :

- Si vous êtes à l'intérieur :
restez-y, placez-vous :
> sous une table ou un meuble,
> éloignez-vous des fenêtres.
- Si vous êtes à l'extérieur :
> essayez d'entrer dans un bâtiment en dur,
> sinon fuyez latéralement,
> n'entrez pas dans un bâtiment endommagé,
> ne revenez pas sur vos pas.

POUR LES PERSONNELS ENCADRANTS :

- faire placer les élèves sous leurs tables,
- maintenir le calme.



▸ **SI VOUS ÊTES CONCERNÉ
PAR CE RISQUE**

Consultez et complétez les pages suivantes

→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE


 LES RISQUES

- Inondation
- Tempête
- Avalanche
- Tremblement de terre
- Volcanique
- **MOUVEMENT DE TERRAIN**
- Feu de forêt
- Industriel
- Nucléaire
- Barrage
- Matières dangereuses
- Attentat ou intrusion externe


 L'ÉQUIPE RESSOURCE


 L'ALERTE


 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES


LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN 3/4

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

▫ EN CAS D'ALERTE :

POUR LES ÉLÈVES :

- Suivre les instructions et rester calme.
- Pour les élèves isolés, rejoindre le groupe le plus proche ou la zone de mise en sécurité la plus proche.

POUR LES PERSONNELS ENCADRANT DES ÉLÈVES AU MOMENT DE L'ALERTE :

- Mener les élèves dans les zones de mise en sécurité.
- Informer et rassurer les élèves.
- Signaler au responsable de zone les incidents éventuels.
- Se placer sous l'autorité du responsable de la zone.

POUR LES PERSONNELS ENCADRANT DES ÉLÈVES EN DEHORS DE L'ÉTABLISSEMENT AU MOMENT DE L'ALERTE :

- Mener les élèves dans une zone présentant des risques moindres (éloignez vous latéralement, réfugiez vous dans des bâtiments en dur puis après le sinistre, évacuer en vous éloignant de la zone dangereuse....).
- Maintenir les élèves en groupe et rassurer les élèves.
- Attendre les consignes des autorités.

POUR LES PERSONNELS NON EN CHARGE D'ÉLÈVES AU MOMENT DE L'ALERTE :

- Rejoindre la zone de mise en sécurité la plus proche.
- Se placer sous l'autorité du responsable de la zone.

POUR L'ÉQUIPE RESSOURCE :

- Fermer le gaz, le chauffage, la ventilation et l'électricité.



▫ **SI VOUS ÊTES CONCERNÉ PAR CE RISQUE**

Consultez et complétez les pages suivantes

→ ACCUEIL

📄 INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠️ LES RISQUES

- ▶ Inondation
- ▶ Tempête
- ▶ Avalanche
- ▶ Tremblement de terre
- ▶ Volcanique
- ▶ **MOUVEMENT DE TERRAIN**
- ▶ Feu de forêt
- ▶ Industriel
- ▶ Nucléaire
- ▶ Barrage
- ▶ Matières dangereuses
- ▶ Attentat ou intrusion externe

👤 L'ÉQUIPE RESSOURCE

📢 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES

⚠️ LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN 4/4

LES ZONES DE MISE EN SÛRETÉ

| LOCALISATION ET RATTACHEMENT (exemple : Terrasse panoramique pour les occupants du bâtiment principal) | | | |
|---|----------|-----------------------|-------|
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 1 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 2 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 3 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 4 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 5 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |

Les zones de mises en sécurité doivent être choisies de manière à présenter un refuge le plus sûr possible en fonction des risques.

A CET EFFET LES POINTS SUIVANTS SERONT PRIS EN COMPTE :

- ▶ Qualité de la construction
- ▶ Orientation par rapport au risque
- ▶ Quantité et surface des ouvertures
- ▶ Proximité des locaux habituels
- ▶ Accessibilité (notamment pour les personnes à mobilité réduite)

EN PARALLÈLE, LES ZONES DE MISE EN SÛRETÉ DEVRONT SI POSSIBLE ÊTRE ÉQUIPÉES :

- ▶ D'un point d'eau
- ▶ De sanitaires
- ▶ D'un moyen de communication interne (téléphone, haut parleur, porte voix, talkie walkie...)

EN CAS DE CONFINEMENT :

- ▶ Surface minimale à prévoir : 1 m² au sol par personne
- ▶ Possibilité de fermeture des portes et fenêtres
- ▶ Absence d'aération, ventilation ou climatisation permanente (ou possibilité d'obturation, arrêt des systèmes)

CONSIGNES SPÉCIFIQUES :

▶ > _____

→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

 LES RISQUES

- ▶ Inondation
- ▶ Tempête
- ▶ Avalanche
- ▶ Tremblement de terre
- ▶ Volcanique
- ▶ Mouvement de terrain
- ▶ **FEU DE FORÊT**
- ▶ Industriel
- ▶ Nucléaire
- ▶ Barrage
- ▶ Matières dangereuses
- ▶ Attentat ou intrusion externe

 L'ÉQUIPE RESSOURCE

 L'ALERTE

 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES


LE RISQUE FEUX DE FORET 1/3

LES COMMUNES CONCERNÉES

Les incendies de forêt sont beaucoup moins meurtriers que la plupart des catastrophes naturelles.

Ils n'en restent pas moins très coûteux, tant au niveau des moyens matériels et humains mis en oeuvre, que des conséquences environnementales et économiques qui en découlent.

Face à ce constat, l'État mène une politique de prévention active, dont la priorité est l'information du public et des usagers de la forêt.

Si toutes les forêts sont fragiles, certaines d'entre elles sont plus exposées en raison des conditions climatiques (températures, vents...) et des essences des arbres. Il s'agit des forêts du sud (en particulier le sud est) de la France.

LA SITUATION EN FRANCE



POUR PLUS DE PRÉCISIONS

Cliquez sur :

www.prim.net



▶ SI VOUS ÊTES CONCERNÉ PAR CE RISQUE

Consultez et complétez les pages suivantes

→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

 LES RISQUES

- ▶ Inondation
- ▶ Tempête
- ▶ Avalanche
- ▶ Tremblement de terre
- ▶ Volcanique
- ▶ Mouvement de terrain
- ▶ **FEU DE FORÊT**
- ▶ Industriel
- ▶ Nucléaire
- ▶ Barrage
- ▶ Matières dangereuses
- ▶ Attentat ou intrusion externe

 L'ÉQUIPE RESSOURCE

 L'ALERTE

 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES


LE RISQUE FEUX DE FORET 2/3

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

POUR LES ÉLÈVES :

- ▶ Suivre les instructions et rester calme.
- ▶ Pour les élèves isolés, rejoindre le groupe le plus proche ou la zone de mise en sécurité la plus proche.

POUR LES PERSONNELS ENCADRANT DES ÉLÈVES AU MOMENT DE L'ALERTE :

- ▶ Mener les élèves dans les zones de mise en sécurité.
- ▶ Informer et rassurer les élèves.
- ▶ Signaler au responsable de zone les incidents éventuels.
- ▶ Se placer sous l'autorité du responsable de la zone.

POUR LES PERSONNELS ENCADRANT DES ÉLÈVES EN DEHORS DE L'ÉTABLISSEMENT AU MOMENT DE L'ALERTE :

- ▶ Mener les élèves dans une zone présentant des risques moindres (éloignez vous dans la direction opposée, réfugiez vous dans des bâtiments en dur et confinez vous....)
- ▶ Maintenir les élèves en groupe et rassurer les élèves.
- ▶ Attendre les consignes des autorités.

POUR LES PERSONNELS NON EN CHARGE D'ÉLÈVES AU MOMENT DE L'ALERTE :

- ▶ Rejoindre la zone de mise en sécurité la plus proche.
- ▶ Se placer sous l'autorité du responsable de la zone.

POUR L'ÉQUIPE RESSOURCE :

- ▶ Fermer le gaz, le chauffage, la ventilation et l'électricité.



▶ **SI VOUS ÊTES CONCERNÉ PAR CE RISQUE**

Consultez et complétez les pages suivantes

→ ACCUEIL

ⓘ INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

- ▶ Inondation
- ▶ Tempête
- ▶ Avalanche
- ▶ Tremblement de terre
- ▶ Volcanique
- ▶ Mouvement de terrain
- ▶ FEU DE FORÊT**
- ▶ Industriel
- ▶ Nucléaire
- ▶ Barrage
- ▶ Matières dangereuses
- ▶ Attentat ou intrusion externe

⚙ L'ÉQUIPE RESSOURCE

🔊 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES

⚠ LE RISQUE FEUX DE FORET 3/3

LES ZONES DE MISE EN SÛRETÉ

| LOCALISATION ET RATTACHEMENT (exemple : Terrasse panoramique pour les occupants du bâtiment principal) | | | |
|---|----------|-----------------------|-------|
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 1 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 2 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 3 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 4 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 5 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |

Les zones de mises en sécurité doivent être choisies de manière à présenter un refuge le plus sûr possible en fonction des risques.

A CET EFFET LES POINTS SUIVANTS SERONT PRIS EN COMPTE :

- ▶ Qualité de la construction
- ▶ Orientation par rapport au risque
- ▶ Quantité et surface des ouvertures
- ▶ Proximité des locaux habituels
- ▶ Accessibilité (notamment pour les personnes à mobilité réduite)

EN PARALLÈLE, LES ZONES DE MISE EN SÛRETÉ DEVRONT SI POSSIBLE ÊTRE ÉQUIPÉES :

- ▶ D'un point d'eau
- ▶ De sanitaires
- ▶ D'un moyen de communication interne (téléphone, haut parleur, porte voix, talkie walkie...)

EN CAS DE CONFINEMENT :

- ▶ Surface minimale à prévoir : 1 m² au sol par personne
- ▶ Possibilité de fermeture des portes et fenêtres
- ▶ Absence d'aération, ventilation ou climatisation permanente (ou possibilité d'obturation, arrêt des systèmes)

CONSIGNES SPÉCIFIQUES :

▶ > _____

→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

 LES RISQUES

- ▶ Inondation
- ▶ Tempête
- ▶ Avalanche
- ▶ Tremblement de terre
- ▶ Volcanique
- ▶ Mouvement de terrain
- ▶ Feu de forêt
- ▶ **INDUSTRIEL**
- ▶ Nucléaire
- ▶ Barrage
- ▶ Matières dangereuses
- ▶ Attentat ou intrusion externe

 L'ÉQUIPE RESSOURCE

 L'ALERTE

 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES


LE RISQUE INDUSTRIEL 1/3

LES COMMUNES CONCERNÉES

Le risque industriel peut se manifester sous 3 formes principales : le risque toxique, le risque d'incendie, le risque d'explosion.

La directive européenne Seveso 2 de 1996, reprise en France au travers de l'arrêté du 10 mai 2000, concerne certaines installations classées pour la protection de l'environnement susceptibles d'être à l'origine de risques industriels majeurs. Les sites à " hauts risques " classés " Seveso seuil haut " sont ceux présentant un risque majeur. On en dénombre environ 650 en France. Les industriels concernés ont l'obligation de procéder à une information des populations directement soumises aux risques qui peuvent être générés par leur établissement. Les consignes particulières établies par les industriels sont à ajouter aux consignes ci-après.

LA SITUATION EN FRANCE



POUR PLUS DE PRÉCISIONS

Cliquez sur :

www.prim.net



▶ SI VOUS ÊTES CONCERNÉ PAR CE RISQUE

Consultez et complétez les pages suivantes

→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

 LES RISQUES

- ▶ Inondation
- ▶ Tempête
- ▶ Avalanche
- ▶ Tremblement de terre
- ▶ Volcanique
- ▶ Mouvement de terrain
- ▶ Feu de forêt
- ▶ **INDUSTRIEL**
- ▶ Nucléaire
- ▶ Barrage
- ▶ Matières dangereuses
- ▶ Attentat ou intrusion externe

 L'ÉQUIPE RESSOURCE

 L'ALERTE

 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES


LE RISQUE INDUSTRIEL 2/3

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

POUR LES ÉLÈVES :

- ▶ Suivre les instructions et rester calme.
- ▶ Pour les élèves isolés, rejoindre le groupe le plus proche ou la zone de mise en sécurité la plus proche.

POUR LES PERSONNELS ENCADRANT DES ÉLÈVES AU MOMENT DE L'ALERTE :

- ▶ Mener les élèves dans les zones de mise en sécurité.
- ▶ Informer et rassurer les élèves.
- ▶ Signaler au responsable de zone les incidents éventuels.
- ▶ Se placer sous l'autorité du responsable de la zone.

POUR LES PERSONNELS ENCADRANT DES ÉLÈVES EN DEHORS DE L'ÉTABLISSEMENT AU MOMENT DE L'ALERTE :

- ▶ Mener les élèves dans une zone présentant des risques moindres (réfugiez vous dans des bâtiments en dur et confinez vous).
- ▶ Maintenir les élèves en groupe et rassurer les élèves.
- ▶ Attendre les consignes des autorités.

POUR LES PERSONNELS NON EN CHARGE D'ÉLÈVES AU MOMENT DE L'ALERTE :

- ▶ Rejoindre la zone de mise en sécurité la plus proche.
- ▶ Se placer sous l'autorité du responsable de la zone.

POUR L'ÉQUIPE RESSOURCE :

- ▶ Fermer le gaz, le chauffage, la ventilation et l'électricité.



▶ **SI VOUS ÊTES CONCERNÉ PAR CE RISQUE**

Consultez et complétez les pages suivantes

→ ACCUEIL

📄 INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠️ LES RISQUES

- ▶ Inondation
- ▶ Tempête
- ▶ Avalanche
- ▶ Tremblement de terre
- ▶ Volcanique
- ▶ Mouvement de terrain
- ▶ Feu de forêt
- ▶ **INDUSTRIEL**
- ▶ Nucléaire
- ▶ Barrage
- ▶ Matières dangereuses
- ▶ Attentat ou intrusion externe

👤 L'ÉQUIPE RESSOURCE

📢 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES

⚠️ LE RISQUE INDUSTRIEL 3/3

LES ZONES DE MISE EN SÛRETÉ

| LOCALISATION ET RATTACHEMENT <small>(exemple : Terrasse panoramique pour les occupants du bâtiment principal)</small> | | | |
|--|----------|-----------------------|-------|
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 1 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 2 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 3 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 4 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 5 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |

Les zones de mises en sécurité doivent être choisies de manière à présenter un refuge le plus sûr possible en fonction des risques.

A CET EFFET LES POINTS SUIVANTS SERONT PRIS EN COMPTE :

- ▶ Qualité de la construction
- ▶ Orientation par rapport au risque
- ▶ Quantité et surface des ouvertures
- ▶ Proximité des locaux habituels
- ▶ Accessibilité (notamment pour les personnes à mobilité réduite)

EN PARALLÈLE, LES ZONES DE MISE EN SÛRETÉ DEVRONT SI POSSIBLE ÊTRE ÉQUIPÉES :

- ▶ D'un point d'eau
- ▶ De sanitaires
- ▶ D'un moyen de communication interne (téléphone, haut parleur, porte voix, talkie walkie...)

EN CAS DE CONFINEMENT :

- ▶ Surface minimale à prévoir : 1 m² au sol par personne
- ▶ Possibilité de fermeture des portes et fenêtres
- ▶ Absence d'aération, ventilation ou climatisation permanente (ou possibilité d'obturation, arrêt des systèmes)

CONSIGNES SPÉCIFIQUES :

▶ > _____

→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

 LES RISQUES

- ▶ Inondation
- ▶ Tempête
- ▶ Avalanche
- ▶ Tremblement de terre
- ▶ Volcanique
- ▶ Mouvement de terrain
- ▶ Feu de forêt
- ▶ Industriel
- ▶ **NUCLÉAIRE**
- ▶ Barrage
- ▶ Matières dangereuses
- ▶ Attentat ou intrusion externe

 L'ÉQUIPE RESSOURCE

 L'ALERTE

 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES


LE RISQUE NUCLEAIRE 1/3

LES COMMUNES CONCERNÉES

À l'appellation "risque nucléaire", le public associe l'accident de Tchernobyl, mais aussi les pollutions ou contaminations liées au fonctionnement des installations nucléaires, aux déchets...

Les industriels concernés ont l'obligation de procéder à une information des populations directement soumises aux risques qui peuvent être générés par leur établissement. Les consignes particulières établies par les industriels sont à ajouter aux consignes ci-après.

LA SITUATION EN FRANCE



POUR PLUS DE PRÉCISIONS

Cliquez sur :

www.prim.net



▶ **SI VOUS ÊTES CONCERNÉ PAR CE RISQUE**

Consultez et complétez les pages suivantes

→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE


 LES RISQUES

- ▮ Inondation
- ▮ Tempête
- ▮ Avalanche
- ▮ Tremblement de terre
- ▮ Volcanique
- ▮ Mouvement de terrain
- ▮ Feu de forêt
- ▮ Industriel
- ▮ **NUCLÉAIRE**
- ▮ Barrage
- ▮ Matières dangereuses
- ▮ Attentat ou intrusion externe


 L'ÉQUIPE RESSOURCE


 L'ALERTE


 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES


LE RISQUE NUCLEAIRE 2/3

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

POUR LES ÉLÈVES :

- ▮ Suivre les instructions et rester calme.
- ▮ Pour les élèves isolés, rejoindre le groupe le plus proche ou la zone de mise en sécurité la plus proche.

POUR LES PERSONNELS ENCADRANT DES ÉLÈVES AU MOMENT DE L'ALERTE :

- ▮ Mener les élèves dans les zones de mise en sécurité.
- ▮ Informer et rassurer les élèves.
- ▮ Signaler au responsable de zone les incidents éventuels.
- ▮ Se placer sous l'autorité du responsable de la zone.

POUR LES PERSONNELS ENCADRANT DES ÉLÈVES EN DEHORS DE L'ÉTABLISSEMENT AU MOMENT DE L'ALERTE :

- ▮ Mener les élèves dans une zone présentant des risques moindres (réfugiez vous dans des bâtiments en dur et confinez vous).
- ▮ Maintenir les élèves en groupe et rassurer les élèves.
- ▮ Attendre les consignes des autorités.

POUR LES PERSONNELS NON EN CHARGE D'ÉLÈVES AU MOMENT DE L'ALERTE :

- ▮ Rejoindre la zone de mise en sécurité la plus proche.
- ▮ Se placer sous l'autorité du responsable de la zone.

POUR L'ÉQUIPE RESSOURCE :

- ▮ Fermer le gaz, le chauffage, la ventilation et l'électricité.



▶ **SI VOUS ÊTES CONCERNÉ PAR CE RISQUE**

Consultez et complétez les pages suivantes

→ ACCUEIL

📄 INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠️ LES RISQUES

- ▶ Inondation
- ▶ Tempête
- ▶ Avalanche
- ▶ Tremblement de terre
- ▶ Volcanique
- ▶ Mouvement de terrain
- ▶ Feu de forêt
- ▶ Industriel
- ▶ **NUCLÉAIRE**
- ▶ Barrage
- ▶ Matières dangereuses
- ▶ Attentat ou intrusion externe

👤 L'ÉQUIPE RESSOURCE

📢 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES

⚠️ LE RISQUE NUCLEAIRE 3/3

LES ZONES DE MISE EN SÉCURITÉ

| LOCALISATION ET RATTACHEMENT <small>(exemple : Terrasse panoramique pour les occupants du bâtiment principal)</small> | | | |
|--|----------|-----------------------|-------|
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 1 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 2 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 3 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 4 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 5 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |

Les zones de mises en sécurité doivent être choisies de manière à présenter un refuge le plus sûr possible en fonction des risques.

A CET EFFET LES POINTS SUIVANTS SERONT PRIS EN COMPTE :

- ▶ Qualité de la construction
- ▶ Orientation par rapport au risque
- ▶ Quantité et surface des ouvertures
- ▶ Proximité des locaux habituels
- ▶ Accessibilité (notamment pour les personnes à mobilité réduite)

EN PARALLÈLE, LES ZONES DE MISE EN SÉCURITÉ DEVRONT SI POSSIBLE ÊTRE ÉQUIPÉES :

- ▶ D'un point d'eau
- ▶ De sanitaires
- ▶ D'un moyen de communication interne (téléphone, haut parleur, porte voix, talkie walkie...)

EN CAS DE CONFINEMENT :

- ▶ Surface minimale à prévoir : 1 m² au sol par personne
- ▶ Possibilité de fermeture des portes et fenêtres
- ▶ Absence d'aération, ventilation ou climatisation permanente (ou possibilité d'obturation, arrêt des systèmes)

CONSIGNES SPÉCIFIQUES :

▶ _____

→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

 LES RISQUES

- ▶ Inondation
- ▶ Tempête
- ▶ Avalanche
- ▶ Tremblement de terre
- ▶ Volcanique
- ▶ Mouvement de terrain
- ▶ Feu de forêt
- ▶ Industriel
- ▶ Nucléaire
- ▶ **BARRAGE**
- ▶ Matières dangereuses
- ▶ Attentat ou intrusion externe

 L'ÉQUIPE RESSOURCE

 L'ALERTE

 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES



LE RISQUE BARRAGE 1/3

LES COMMUNES CONCERNÉES

La France compte près de 500 barrages de plus de 15 mètres de hauteur. Les accidents sont rares mais désastreux. La France a connu 2 catastrophes au cours des siècles passés.

LA SITUATION EN FRANCE



POUR PLUS DE PRÉCISIONS

Cliquez sur :

www.prim.net



▶ **SI VOUS ÊTES CONCERNÉ PAR CE RISQUE**

Consultez et complétez les pages suivantes

→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

 LES RISQUES

- ▶ Inondation
- ▶ Tempête
- ▶ Avalanche
- ▶ Tremblement de terre
- ▶ Volcanique
- ▶ Mouvement de terrain
- ▶ Feu de forêt
- ▶ Industriel
- ▶ Nucléaire
- ▶ **BARRAGE**
- ▶ Matières dangereuses
- ▶ Attentat ou intrusion externe

 L'ÉQUIPE RESSOURCE

 L'ALERTE

 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES



LE RISQUE BARRAGE 2/3

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

POUR LES ÉLÈVES :

- ▶ Suivre les instructions et rester calme.
- ▶ Pour les élèves isolés, rejoindre le groupe le plus proche ou la zone de mise en sécurité la plus proche.

POUR LES PERSONNELS ENCADRANT DES ÉLÈVES AU MOMENT DE L'ALERTE :

- ▶ Mener les élèves dans les zones de mise en sécurité.
- ▶ Informer et rassurer les élèves.
- ▶ Signaler au responsable de zone les incidents éventuels.
- ▶ Se placer sous l'autorité du responsable de la zone.

POUR LES PERSONNELS ENCADRANT DES ÉLÈVES EN DEHORS DE L'ÉTABLISSEMENT AU MOMENT DE L'ALERTE :

- ▶ Mener les élèves dans une zone présentant des risques moindres (hauteur...)
- ▶ Maintenir les élèves en groupe et rassurer les élèves.
- ▶ Attendre les consignes des autorités.

POUR LES PERSONNELS NON EN CHARGE D'ÉLÈVES AU MOMENT DE L'ALERTE :

- ▶ Rejoindre la zone de mise en sécurité la plus proche.
- ▶ Se placer sous l'autorité du responsable de la zone.

POUR L'ÉQUIPE RESSOURCE :

- ▶ Fermer le gaz, le chauffage, la ventilation et l'électricité.



▶ **SI VOUS ÊTES CONCERNÉ PAR CE RISQUE**

Consultez et complétez les pages suivantes

→ ACCUEIL

📄 INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠️ LES RISQUES

- ▶ Inondation
- ▶ Tempête
- ▶ Avalanche
- ▶ Tremblement de terre
- ▶ Volcanique
- ▶ Mouvement de terrain
- ▶ Feu de forêt
- ▶ Industriel
- ▶ Nucléaire
- ▶ **BARRAGE**
- ▶ Matières dangereuses
- ▶ Attentat ou intrusion externe

👤 L'ÉQUIPE RESSOURCE

📢 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES

⚠️ LE RISQUE BARRAGE 3/3

LES ZONES DE MISE EN SÛRETÉ

| LOCALISATION ET RATTACHEMENT <small>(exemple : Terrasse panoramique pour les occupants du bâtiment principal)</small> | | | |
|--|----------|-----------------------|-------|
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 1 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 2 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 3 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 4 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 5 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |

Les zones de mises en sécurité doivent être choisies de manière à présenter un refuge le plus sûr possible en fonction des risques.

A CET EFFET LES POINTS SUIVANTS SERONT PRIS EN COMPTE :

- ▶ Qualité de la construction
- ▶ Orientation par rapport au risque
- ▶ Quantité et surface des ouvertures
- ▶ Proximité des locaux habituels
- ▶ Accessibilité (notamment pour les personnes à mobilité réduite)

EN PARALLÈLE, LES ZONES DE MISE EN SÛRETÉ DEVRONT SI POSSIBLE ÊTRE ÉQUIPÉES :

- ▶ D'un point d'eau
- ▶ De sanitaires
- ▶ D'un moyen de communication interne (téléphone, haut parleur, porte voix, talkie walkie...)

EN CAS DE CONFINEMENT :

- ▶ Surface minimale à prévoir : 1 m² au sol par personne
- ▶ Possibilité de fermeture des portes et fenêtres
- ▶ Absence d'aération, ventilation ou climatisation permanente (ou possibilité d'obturation, arrêt des systèmes)

CONSIGNES SPÉCIFIQUES :

▶ > _____

→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

 LES RISQUES

- ▶ Inondation
- ▶ Tempête
- ▶ Avalanche
- ▶ Tremblement de terre
- ▶ Volcanique
- ▶ Mouvement de terrain
- ▶ Feu de forêt
- ▶ Industriel
- ▶ Nucléaire
- ▶ Barrage
- ▶ **MATIÈRES DANGEREUSES**
- ▶ Attentat ou intrusion externe

 L'ÉQUIPE RESSOURCE

 L'ALERTE

 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES

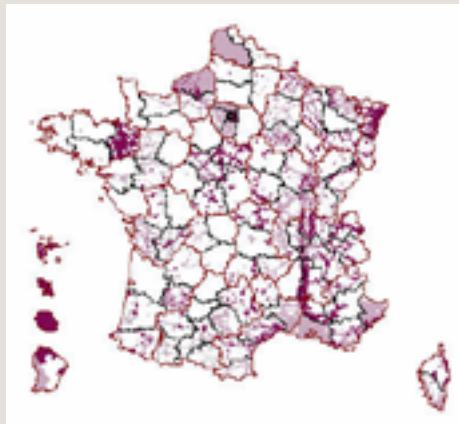

LE RISQUE TRANSPORT MATIÈRES DANGEREUSES 1/3

LES COMMUNES CONCERNÉES

Le transport de matières dangereuses (TMD) concerne essentiellement les voies routières (2/3 du trafic en tonnes kilomètre) et ferroviaires (1/3 du trafic) ; les voies maritimes, fluviales et aériennes participent à moins de 5 % du trafic.

On compte en moyenne par année 200 accidents de transports de matières dangereuses.

LA SITUATION EN FRANCE



POUR PLUS DE PRÉCISIONS

Cliquez sur :

www.prim.net



▶ SI VOUS ÊTES CONCERNÉ PAR CE RISQUE

Consultez et complétez les pages suivantes

→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE


 LES RISQUES

- ▶ Inondation
- ▶ Tempête
- ▶ Avalanche
- ▶ Tremblement de terre
- ▶ Volcanique
- ▶ Mouvement de terrain
- ▶ Feu de forêt
- ▶ Industriel
- ▶ Nucléaire
- ▶ Barrage
- ▶ **MATIÈRES DANGEREUSES**
- ▶ Attentat ou intrusion externe


 L'ÉQUIPE RESSOURCE


 L'ALERTE


 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES


LE RISQUE TRANSPORT MATIÈRES DANGEREUSES 2/3

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

POUR LES ÉLÈVES :

- ▶ Suivre les instructions et rester calme.
- ▶ Pour les élèves isolés, rejoindre le groupe le plus proche ou la zone de mise en sécurité la plus proche.

POUR LES PERSONNELS ENCADRANT DES ÉLÈVES AU MOMENT DE L'ALERTE :

- ▶ Mener les élèves dans les zones de mise en sécurité.
- ▶ Informer et rassurer les élèves.
- ▶ Signaler au responsable de zone les incidents éventuels.
- ▶ Se placer sous l'autorité du responsable de la zone.

POUR LES PERSONNELS ENCADRANT DES ÉLÈVES EN DEHORS DE L'ÉTABLISSEMENT AU MOMENT DE L'ALERTE :

- ▶ Mener les élèves dans une zone présentant des risques moindres (réfugiez vous dans des bâtiments en dur et confinez vous).
- ▶ Maintenir les élèves en groupe et rassurer les élèves.
- ▶ Attendre les consignes des autorités.

POUR LES PERSONNELS NON EN CHARGE D'ÉLÈVES AU MOMENT DE L'ALERTE :

- ▶ Rejoindre la zone de mise en sécurité la plus proche.
- ▶ Se placer sous l'autorité du responsable de la zone.

POUR L'ÉQUIPE RESSOURCE :

- ▶ Fermer le gaz, le chauffage, la ventilation et l'électricité.



▶ **SI VOUS ÊTES CONCERNÉ PAR CE RISQUE**

Consultez et complétez les pages suivantes

→ ACCUEIL

ⓘ INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

- ▶ Inondation
- ▶ Tempête
- ▶ Avalanche
- ▶ Tremblement de terre
- ▶ Volcanique
- ▶ Mouvement de terrain
- ▶ Feu de forêt
- ▶ Industriel
- ▶ Nucléaire
- ▶ Barrage
- ▶ **MATIÈRES DANGEREUSES**
- ▶ Attentat ou intrusion externe

⚙ L'ÉQUIPE RESSOURCE

📢 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES

⚠ LE RISQUE TRANSPORT MATIÈRES DANGEREUSES 3/3

LES ZONES DE MISE EN SÛRETÉ

| LOCALISATION ET RATTACHEMENT <small>(exemple : Terrasse panoramique pour les occupants du bâtiment principal)</small> | | | |
|--|----------|-----------------------|-------|
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 1 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 2 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 3 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 4 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 5 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |

Les zones de mises en sécurité doivent être choisies de manière à présenter un refuge le plus sûr possible en fonction des risques.

A CET EFFET LES POINTS SUIVANTS SERONT PRIS EN COMPTE :

- ▶ Qualité de la construction
- ▶ Orientation par rapport au risque
- ▶ Quantité et surface des ouvertures
- ▶ Proximité des locaux habituels
- ▶ Accessibilité (notamment pour les personnes à mobilité réduite)

EN PARALLÈLE, LES ZONES DE MISE EN SÛRETÉ DEVRONT SI POSSIBLE ÊTRE ÉQUIPÉES :

- ▶ D'un point d'eau
- ▶ De sanitaires
- ▶ D'un moyen de communication interne (téléphone, haut parleur, porte voix, talkie walkie...)

EN CAS DE CONFINEMENT :

- ▶ Surface minimale à prévoir : 1 m² au sol par personne
- ▶ Possibilité de fermeture des portes et fenêtres
- ▶ Absence d'aération, ventilation ou climatisation permanente (ou possibilité d'obturation, arrêt des systèmes)

CONSIGNES SPÉCIFIQUES :

▶ > _____

→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE


 LES RISQUES

- ▶ Inondation
- ▶ Tempête
- ▶ Avalanche
- ▶ Tremblement de terre
- ▶ Volcanique
- ▶ Mouvement de terrain
- ▶ Feu de forêt
- ▶ Industriel
- ▶ Nucléaire
- ▶ Barrage
- ▶ Matières dangereuses
- ▶ **ATTENTAT OU INTRUSION EXTERNE**


 L'ÉQUIPE RESSOURCE


 L'ALERTE


 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES



LE RISQUE ATTENTAT OU INTRUSION EXTERNE 1/4

LES COMMUNES CONCERNÉES

Ce risque peut potentiellement survenir dans des zones géographiques variables. Quelle que soit la zone considérée, la prévision et l'intensité du phénomène sont toujours difficiles à prévoir. L'ensemble du territoire est exposé à ce risque. Se référer au ministère de l'intérieur et au niveau de Plan Vigipirate en vigueur.

Pour en savoir plus sur le Plan Vigipirate en vigueur dans votre commune :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32522

LA SITUATION EN FRANCE



POUR PLUS DE PRÉCISIONS

Cliquez sur :

www.education.gouv.fr/cid85267/-mise-a-jour-du-26-janvierconsignes-de-securite-applicables-dans-les-etablissements-relevant-du-ministere.html



▶ SI VOUS ÊTES CONCERNÉ PAR CE RISQUE

Consultez et complétez les pages suivantes

→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

 LES RISQUES

- ▶ Inondation
- ▶ Tempête
- ▶ Avalanche
- ▶ Tremblement de terre
- ▶ Volcanique
- ▶ Mouvement de terrain
- ▶ Feu de forêt
- ▶ Industriel
- ▶ Nucléaire
- ▶ Barrage
- ▶ Matières dangereuses
- ▶ **ATTENTAT OU INTRUSION EXTERNE**

 L'ÉQUIPE RESSOURCE

 L'ALERTE

 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES


LE RISQUE ATTENTAT OU INTRUSION EXTERNE 2/4

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

POUR TOUS :

- ▶ Analyser l'environnement dès l'apparition de la menace, localiser si possible la zone où se trouve l'individu ou le groupe d'individus afin de déterminer la conduite à tenir : évacuation ou confinement.
- ▶ Se mettre si possible en contact avec les personnes ressources de l'établissement.
- ▶ Dans la mesure du possible, appeler les services de polices ou de gendarmerie : décliner sa qualité, décrire la situation le plus précisément possible (nombre d'individus, localisation, type d'armes, ...).
- ▶ Rester calme pour ne pas communiquer son stress.

CAS DU CHOIX DE L'ÉVACUATION :

- ▶ Prendre la sortie la moins exposée et la plus proche.
- ▶ Demander un silence absolu.
- ▶ Suivre les directives des services de secours et des forces d'intervention.
- ▶ Signaler la localisation des victimes éventuellements.
- ▶ Signaler l'emplacement du point de rassemblement.

CAS DU CHOIX DU CONFINEMENT :

- ▶ Identifier le(s) local(-aux) le(s) plus sûr(s) à proximité immédiate.
- ▶ Verrouiller les portes puis se barricader en placant des éléments encombrants devant la portes (chaises, tables, ...).
- ▶ Éteindre les lumières.
- ▶ Faire le silence absolu.
- ▶ Mettre en silencieux son téléphone portable.
- ▶ Une fois les personnes confinées, maintenir le contact avec les services de police et de gendarmerie pour signaler la localisation exacte, le nombre de blessés et le nombre de réfugiés.
- ▶ Rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer.
- ▶ Attendre les consignes des forces d'intervention pour évacuer.



▶ **SI VOUS ÊTES CONCERNÉ PAR CE RISQUE**

Consultez et complétez les pages suivantes

→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

 LES RISQUES

- ▶ Inondation
- ▶ Tempête
- ▶ Avalanche
- ▶ Tremblement de terre
- ▶ Volcanique
- ▶ Mouvement de terrain
- ▶ Feu de forêt
- ▶ Industriel
- ▶ Nucléaire
- ▶ Barrage
- ▶ Matières dangereuses
- ▶ **ATTENTAT OU INTRUSION EXTERNE**

 L'ÉQUIPE RESSOURCE

 L'ALERTE

 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES


LE RISQUE ATTENTAT OU INTRUSION EXTERNE 3/4

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

POUR LES ÉLÈVES :

- ▶ Suivre les instructions, faire le silence absolu et rester calme.
- ▶ Pour les élèves isolés, rejoindre le groupe le plus proche ou la zone de mise en sécurité la plus proche.

POUR LES PERSONNELS ENCADRANT DES ÉLÈVES AU MOMENT DE L'ALERTE (OU AU DÉCLENCHEMENT DES FAITS) :

- ▶ Informer et rassurer les élèves.
- ▶ Faire éloigner les élèves et personnels des portes, murs et fenêtres.
- ▶ Leur demander de s'allonger.
- ▶ Éteindre les lumières.
- ▶ Demander le silence absolu.
- ▶ Faire mettre en silencieux les téléphones portables.

POUR LES PERSONNELS ENCADRANT DES ÉLÈVES EN DEHORS DE L'ÉTABLISSEMENT AU MOMENT DU DÉCLENCHEMENT DES FAITS OU DE L'ALERTE :

- ▶ Analyser l'environnement dès l'apparition de la menace, localiser si possible la zone où se trouve l'individu ou le groupe d'individus afin de déterminer la conduite à tenir : évacuation ou confinement.
- ▶ Dans la mesure du possible, appeler les services de police ou de gendarmerie : décliner sa qualité, décrire la situation le plus précisément possible (nombre d'individus, localisation, type d'armes, ...).
- ▶ Rester calme pour ne pas communiquer son stress.
- ▶ Maintenir les élèves en groupe, les informer et les rassurer.
- ▶ Attendre les consignes des autorités.

POUR LES PERSONNELS NON EN CHARGE D'ÉLÈVES AU MOMENT DU DÉCLENCHEMENT DES FAITS OU DE L'ALERTE :

- ▶ Rejoindre la zone de mise en sécurité la plus proche.
- ▶ Se placer sous l'autorité du responsable de zone.



▶ **SI VOUS ÊTES CONCERNÉ PAR CE RISQUE**

Consultez et complétez les pages suivantes

→ ACCUEIL

ⓘ INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

- ▶ Inondation
- ▶ Tempête
- ▶ Avalanche
- ▶ Tremblement de terre
- ▶ Volcanique
- ▶ Mouvement de terrain
- ▶ Feu de forêt
- ▶ Industriel
- ▶ Nucléaire
- ▶ Barrage
- ▶ Matières dangereuses
- ▶ ATTENTAT OU INTRUSION EXTERNE**

⚙ L'ÉQUIPE RESSOURCE

🔊 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES

⚠ LE RISQUE ATTENTAT OU INTRUSION EXTERNE 4/4

LES ZONES DE MISE EN SÛRETÉ

| LOCALISATION ET RATTACHEMENT | | | |
|---|----------|-----------------------|-------|
| (exemple : Terrasse panoramique pour les occupants du bâtiment principal) | | | |
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 1 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 2 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 3 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 4 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |
| | BÂTIMENT | ZONE DANS LE BÂTIMENT | ACCÈS |
| ZONE 5 DE PROTECTION | | | |
| RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES | | | |

Les zones de mises en sécurité doivent être choisies de manière à présenter un refuge le plus sûr possible en fonction des risques.

A CET EFFET LES POINTS SUIVANTS SERONT PRIS EN COMPTE :

- ▶ Qualité de la construction
- ▶ Orientation par rapport au risque
- ▶ Quantité et surface des ouvertures
- ▶ Proximité des locaux habituels
- ▶ Accessibilité (notamment pour les personnes à mobilité réduite)

EN PARALLÈLE, LES ZONES DE MISE EN SÛRETÉ DEVRONT SI POSSIBLE ÊTRE ÉQUIPÉES :

- ▶ D'un point d'eau
- ▶ De sanitaires
- ▶ D'un moyen de communication interne (téléphone, haut parleur, porte voix, talkie walkie...)

EN CAS DE CONFINEMENT :

- ▶ Surface minimale à prévoir : 1 m² au sol par personne
- ▶ Possibilité de fermeture des portes et fenêtres
- ▶ Absence d'aération, ventilation ou climatisation permanente (ou possibilité d'obturation, arrêt des systèmes)

CONSIGNES SPÉCIFIQUES :

▶ > _____

→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES


 L'ÉQUIPE
RESSOURCE

- ▶ Responsables du PPMS
- ▶ Missions des responsables
- ▶ Responsable de zone de mise en sécurité
- ▶ Responsable des fluides en cas d'alerte

🔊 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS
INDISPENSABLES

2. COMPOSEZ VOTRE ÉQUIPE RESSOURCE

Afin de mettre en œuvre le PPMS il est nécessaire qu'une équipe Ressource soit clairement définie au sein de l'établissement. Cette équipe est pilotée par un responsable de conduite du PPMS

LE RESPONSABLE DE LA CONDUITE DU PPMS

Si prioritairement et de par ses fonctions ce responsable est le chef d'établissement, il est nécessaire de prévoir plusieurs personnes en charge de cette mission afin de garantir à tout moment utile la présence d'au moins l'une de ces personnes.

Il est nécessaire de couvrir l'ensemble des plages horaires de présence d'élèves dans l'établissement (restauration, récréation, garderie, internat...).

Sa mission est, en cas de crise, de piloter la mise en oeuvre du PPMS, de s'assurer de sa bonne application et de prendre en charge la gestion et le suivi de la situation.

L'ÉQUIPE RESSOURCE PPMS

Chaque personne ressource PPMS est en charge d'une mission particulière et précise et doit de ce fait disposer du matériel nécessaire et utile.

L'équipe ressource est constituée principalement des fonctions suivantes :

- > Responsables de zone de mise en sécurité.
- > Ressources spécifiques (ex : personnes chargées de couper les énergies).

L'ensemble de ces personnes est à définir de manière nominative.
Ces personnes doivent être informées et formées à leurs missions.



L'ÉQUIPE RESSOURCE PPMS 2/5

RESPONSABLES DE LA CONDUITE DU PPMS EN CAS D'ALERTE

Les personnes chargées de conduire le PPMS en cas de crise, et de piloter la gestion et le suivi de la situation sont, par ordre de priorité et/ou en fonction de leur présence, les suivantes :

| EQUIPE DE JOUR | BÂTIMENT DE JOUR | NOM | ADJOINT | FONCTION | FORMATION | |
|----------------|------------------|-----|---------|----------|-----------|--|
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |

| EQUIPE DE NUIT | BÂTIMENT DE NUIT | NOM | ADJOINT | FONCTION | FORMATION | |
|----------------|------------------|-----|---------|----------|-----------|--|
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |

FORMATION INTERNE GÉNÉRALISÉE DE L'ÉQUIPE RESSOURCE PPMS

Toutes les personnes Ressources ont été formées en interne : OUI

→ ACCUEIL

ⓘ INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

L'ÉQUIPE RESSOURCE

▶ **RESPONSABLES DU PPMS**

- ▶ Missions des responsables
- ▶ Responsable de zone de mise en sécurité
- ▶ Responsable des fluides en cas d'alerte

🔊 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES



L'ÉQUIPE RESSOURCE PPMS 3/5

MISSIONS DES RESPONSABLES DE CONDUITE DU PPMS

| MISSIONS | MATÉRIEL NÉCESSAIRE | LIEU DE STOCKAGE |
|---|--|------------------|
| <input type="checkbox"/> Allumer et écouter la radio | <input type="checkbox"/> Poste de radio avec piles <input type="checkbox"/> > _____ | |
| <input type="checkbox"/> Suivre les consignes des autorités et s'assurer de l'application du PPMS | <input type="checkbox"/> Un exemplaire du PPMS <input type="checkbox"/> Plan des locaux et de l'établissement <input type="checkbox"/> > _____ <input type="checkbox"/> > _____ | |
| <input type="checkbox"/> Retransmettre les consignes aux personnes concernées <i>(exemple : responsables de zone de mise en sécurité, personnels...)</i> | <input type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> > _____ <input type="checkbox"/> > _____ <input type="checkbox"/> > _____ | |
| <input type="checkbox"/> Valider et confronter les pointages des personnes présentes dans chaque zone | <input type="checkbox"/> Liste des élèves <input type="checkbox"/> Liste du personnel | |
| <input type="checkbox"/> Signaler la fin de l'alerte | <input type="checkbox"/> > _____ | |

► **FRÉQUENCE GRANDES ONDES DES RADIOS CONVENTIONNÉES**
(France Inter en grandes ondes - 164 MHz)

| STATION | FRÉQUENCE GO |
|--------------------|--------------|
| FRANCE INTER | |
| FRANCE INFO | |
| RADIO FRANCE BLEUE | |



► **ETRE ATTENTIF À :**
 > Ne pas téléphoner, et laisser les lignes libres pour les secours.
 > N'entreprendre une évacuation qu'en cas d'ordre des autorités ou si la situation l'exige.

→ ACCUEIL

📄 INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠️ LES RISQUES

L'ÉQUIPE RESSOURCE

- Responsables du PPMS
- **MISSIONS DES RESPONSABLES**
- Responsable de zone de mise en sécurité
- Responsable des fluides en cas d'alerte

🔊 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES





L'ÉQUIPE RESSOURCE PPMS 4/5

RESPONSABLE DE ZONE DE MISE EN SECURITÉ

► ZONE > _____

ATTENTION : Les matériels et équipements à prévoir dans le cadre de l'application du PPMS doivent être conformes avec les normes et réglementations en vigueur.

| MISSIONS | MATÉRIEL NÉCESSAIRE | LIEU DE STOCKAGE |
|---|---|------------------|
| <input type="checkbox"/> Rejoindre la zone dont il a la responsabilité | <input type="checkbox"/> Clefs <input type="checkbox"/> Lampes de poche <input type="checkbox"/> > _____ <input type="checkbox"/> > _____ | |
| <input type="checkbox"/> Mise en sécurité de la zone (confinement) : > Fermer portes, fenêtres, volets, soupiraux, aérations et toutes ouvertures en général > Renforcement des vitres | <input type="checkbox"/> Ruban adhésif pour le confinement <input type="checkbox"/> > _____ <input type="checkbox"/> > _____ | |
| <input type="checkbox"/> > Encadrer les personnels et élèves présents. > Informer le groupe > Maintenir le calme > Faire appliquer les consignes particulières à chaque type de risque | <input type="checkbox"/> Brassard ou gilet de « responsable » <input type="checkbox"/> Un exemplaire du PPMS <input type="checkbox"/> Plan des locaux et de l'établissement <input type="checkbox"/> > _____ <input type="checkbox"/> > _____ | |

→ ACCUEIL

ⓘ INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

L'ÉQUIPE RESSOURCE

- Responsables du PPMS
- Missions des responsables
- **RESPONSABLE DE ZONE DE MISE EN SECURITÉ**
- Responsable des fluides en cas d'alerte

🔊 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES





L'ÉQUIPE RESSOURCE PPMS 4/5

→ ACCUEIL

ⓘ INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

L'ÉQUIPE RESSOURCE

- ▶ Responsables du PPMS
- ▶ Missions des responsables
- ▶ **RESPONSABLE DE ZONE DE MISE EN SECURITE**
- ▶ Responsable des fluides en cas d'alerte

🔊 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES

RESPONSABLE DE ZONE DE MISE EN SECURITÉ (SUITE)

▶ ZONE > _____

| MISSIONS | MATÉRIEL NÉCESSAIRE | LIEU DE STOCKAGE |
|--|--|------------------|
| <input type="checkbox"/> Pointer les personnes présentes dans la zone | <input type="checkbox"/> Liste des élèves <input type="checkbox"/> Liste du personnel | |
| <input type="checkbox"/> Etablir le contact avec le responsable de la conduite du PPMS | <input type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> > _____ | |
| <input type="checkbox"/> Suivre l'évolution de la crise | <input type="checkbox"/> Poste de radio avec piles <input type="checkbox"/> > _____ | |
| <input type="checkbox"/> Porter assistance aux personnes présentes | <input type="checkbox"/> Eau embouteillée <input type="checkbox"/> A défaut présence d'un point d'eau <input type="checkbox"/> Trousse de premiers secours <input type="checkbox"/> Liste du personnel formé aux premiers secours <input type="checkbox"/> Couvertures <input type="checkbox"/> > _____ | |





L'ÉQUIPE RESSOURCE PPMS 5/5

→ ACCUEIL

📄 INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠️ LES RISQUES

L'ÉQUIPE RESSOURCE

- ▶ Responsables du PPMS
- ▶ Missions des responsables
- ▶ Responsable de zone de mise en sécurité
- ▶ **RESPONSABLE DES FLUIDES EN CAS D'ALERTE**

🔊 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES

EN CAS D'ALERTE ET SUIVANT LE TYPE DE SINISTRE

Le personnel ressource doit fermer le gaz, le chauffage, la ventilation et l'électricité.

| | NOM DES PERSONNES RESSOURCES |
|-------------|------------------------------|
| GAZ | |
| ÉLECTRICITÉ | |
| VENTILATION | |
| CHAUFFAGE | |

→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

👥 L'ÉQUIPE
RESSOURCE

🔊 L'ALERTE

▶ Comment
déclencher
l'alerte ?▶ Qui doit
déclencher
l'alerte ?📄 LES DOCUMENTS
INDISPENSABLES

3. DÉCLENCHER L'ALERTE

En cas de survenance d'un risque majeur, il est nécessaire que l'alerte soit donnée au sein de l'établissement afin d'appliquer les consignes préalablement définies.

QUAND DÉCLENCHER L'ALERTE ?



A l'émission du signal national sonore d'alerte une sirène modulée comportant 3 séquences d'une minute espacée d'une durée de 5 secondes.

tester le signal sonore



En cas d'alerte par les autorités (émission d'un signal sonore extérieur à l'établissement : mairie, gendarmerie...).



En cas de constatation d'un événement pouvant avoir une incidence sur l'établissement (exemple : camion accidenté devant l'établissement)

LEVÉE DE L'ALERTE

La décision de fin d'alerte est prise par les autorités. Elle est transmise à l'établissement par :



L'émission d'un signal national sonore de fin d'alerte une sirène continue de 30 secondes

tester le signal sonore



Les autorités (Mairie, Gendarmerie).



La radio.



ATTENTION

- En cas de risque de rupture de barrage, le signal d'alerte est différent. Il s'agit d'une sirène de type « corne de brume » de 2 minutes en continu.
- Il est nécessaire de couvrir l'ensemble des plages horaires de présence d'élèves dans l'établissement (restauration, garderie, internat...).



DÉCLENCHER L'ALERTE 2/2

COMMENT DÉCLENCHER L'ALERTE ?

► LE MOYEN DE DIFFUSION DE L'ALERTE au sein de l'école est le suivant :

| | | |
|---------------------------------------|---|--|
| <input type="checkbox"/> SONNERIE | <input type="checkbox"/> SIFFLET | <input type="checkbox"/> AUTRE (préciser) > _____ _____ |
| <input type="checkbox"/> HAUT-PARLEUR | <input type="checkbox"/> CORNE DE BRUME | |

► LE SIGNAL DE FIN D'ALERTE au sein de l'établissement est le suivant :

> _____

QUI DOIT DÉCLENCHER L'ALERTE ?

► LES PERSONNES CHARGÉES DE DÉCLENCHER L'ALERTE, sont par ordre de priorité et/ou en fonction de leur présence, les suivantes :

| FONCTION | NOM | SUPLÉANT |
|----------|-----|----------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

Au sein de l'établissement la fin de l'alerte est déclenchée uniquement par le responsable de conduite du PPMS

! INFORMATION

- Toutes les personnes chargées de déclencher l'alerte en cas de besoin ont eu connaissance du moyen de diffusion :
OUI
- Toutes les personnes présentes dans l'établissement sont informées du signal d'alerte et de sa signification :
OUI

→ ACCUEIL

ⓘ INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

⚙ L'ÉQUIPE RESSOURCE

🔊 L'ALERTE

- COMMENT DÉCLENCHER L'ALERTE ?
- QUI DOIT DÉCLENCHER L'ALERTE ?

📄 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES

 ACCUEIL INFOS PRATIQUES SOMMAIRE LES RISQUES L'ÉQUIPE
RESSOURCE L'ALERTE LES DOCUMENTS
INDISPENSABLES

- ▶ Annuaire de crise et liste des numéros d'urgence
- ▶ Liste des élèves
- ▶ Liste des personnes à mobilité réduite
- ▶ Plan de l'établissement
- ▶ Fiche de synthèse zone de confinement



4. VOS DOCUMENTS INDISPENSABLES

Les documents suivants doivent être annexés au présent PPMS et remis à jour annuellement :

- ▶ **Annuaire de crise** et liste des numéros d'urgence.
- ▶ **Liste des élèves** (remise à jour à chaque début d'année scolaire et chaque fois que nécessaire en cours d'année).
- ▶ **Liste des personnes à mobilité réduite** et mesures prévues pour ces personnes.
- ▶ **Plan de l'établissement.**



ANNUAIRE DE CRISE ET LISTE DES NUMÉROS D'URGENCE 1/2

→ ACCUEIL

ⓘ INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

👥 L'ÉQUIPE RESSOURCE

📢 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES

▶ **ANNUAIRE DE CRISE ET LISTE DES NUMÉROS D'URGENCE**

- ▶ Liste des élèves
- ▶ Liste des personnes à mobilité réduite
- ▶ Plan de l'établissement
- ▶ Fiche de synthèse zone de confinement

| | |
|--|--|
| ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE | |
| LIGNE DIRECTE | |
| ADRESSE | |
| ACCÈS DES SECOURS | |
| CAUSES POSSIBLES DE SUR-ACCIDENT <small>(chaufferie, bouteilles de gaz, transformateur, canalisation de gaz...)</small> | |





ANNUAIRE DE CRISE ET LISTE DES NUMÉROS D'URGENCE 2/2

| SERVICES | CONTACT | N° DE TÉLÉPHONE |
|-------------------------------------|---|-----------------|
| SECOURS | | |
| POMPIERS (SDIS) | | 18 |
| SAMU | | 15 (OU 112) |
| CENTRE ANTI-POISONS | | |
| GENDARMERIE (selon les communes) | <ul style="list-style-type: none"> • Heures ouvrables (brigade) : • Hors heures ouvrables (centre opérationnel de la gendarmerie) : | |
| POLICE | <ul style="list-style-type: none"> • Commissariat : | |
| MAIRIE | | |
| CABINET | | |
| SERVICE EDUCATION | | |
| SERVICE ENVIRONNEMENT | | |
| PRÉFECTURE | | |
| STANDARD 24H/24H | | |
| EDUCATION NATIONALE | | |
| INSPECTION ACADÉMIQUE | | |
| SERVICE DE SANTÉ SCOLAIRE | | |
| INSPECTEUR ÉDUCATION NATIONALE | | |
| DIVERS | | |
| MÉTÉO FRANCE | | |

→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

👥 L'ÉQUIPE
RESSOURCE

📢 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS
INDISPENSABLES

▶ ANNUAIRE DE CRISE ET LISTE DES NUMÉROS D'URGENCE

- ▶ Liste des élèves
- ▶ Liste des personnes à mobilité réduite
- ▶ Plan de l'établissement
- ▶ Fiche de synthèse zone de confinement

 ACCUEIL INFOS PRATIQUES SOMMAIRE LES RISQUES L'ÉQUIPE
RESSOURCE L'ALERTE **LES DOCUMENTS
INDISPENSABLES**

▶ Annuaire de crise
et liste des numéros
d'urgence

▶ **LISTE DES ÉLÈVES**

▶ **LISTE DES PERSONNES
À MOBILITÉ RÉDUITE**

▶ **PLAN DE
L'ÉTABLISSEMENT**

▶ Fiche de
synthèse zone de
confinement

LES DOCUMENTS SUIVANTS SONT À ANNEXER AU PPMS :



LISTE DES ÉLÈVES



LISTE DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE



PLAN DE L'ÉTABLISSEMENT

→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

👥 L'ÉQUIPE
RESSOURCE

🔊 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS
INDISPENSABLES

- ▶ Annuaire de crise et liste des numéros d'urgence
- ▶ Liste des élèves
- ▶ Liste des personnes à mobilité réduite
- ▶ **PLAN DE L'ÉTABLISSEMENT**
- ▶ Fiche de synthèse zone de confinement

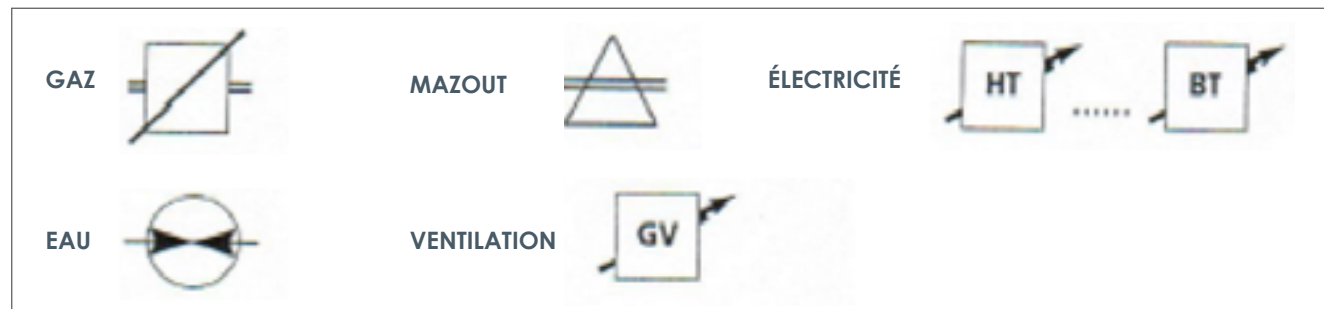


PLAN DE L'ÉTABLISSEMENT

UN PLAN PAR BATIMENT DOIT ÊTRE ANNEXÉ AU PPMS.

SUR CHACUN D'ENTRE EUX DOIVENT ÊTRE SIGNALÉS :

- ▶ L'emplacement des organes de coupure.



- ▶ Les locaux à risques (transformateurs, stockages de bouteilles de gaz et de produits dangereux...).
- ▶ L'emplacement des ascenseurs.

L'ARRÊT DE CES ORGANES PEUT PERMETTRE D'ÉVITER LE SUR-ACCIDENT.



FICHE DE SYNTHÈSE ZONE DE CONFINEMENT 1/2

Point d'observation : ZONE _____

Nombre de personnes dans le lieu de confinement : ADULTES _____ ENFANTS _____

A. COCHER LA CASE CORRESPONDANT À L'OBSERVATION FAITE

| | | | |
|---|------------------------------------|---|---------------------------------------|
| 1. Audition du signal d'alerte | <input type="checkbox"/> Bonne | <input type="checkbox"/> Moyenne | <input type="checkbox"/> Mauvaise |
| 2. Cheminement vers lieux de confinement | <input type="checkbox"/> Bon | <input type="checkbox"/> Moyen | <input type="checkbox"/> Mauvais |
| 3. Temps de confinement | <input type="checkbox"/> < 2' | <input type="checkbox"/> 2' à 5' | <input type="checkbox"/> > 5' |
| 4. Qualité du confinement | <input type="checkbox"/> Bonne | <input type="checkbox"/> Incomplète | <input type="checkbox"/> Mauvaise |
| 5. Participation des enfants | <input type="checkbox"/> Bonne | <input type="checkbox"/> Moyenne | <input type="checkbox"/> Mauvaise |
| 6. Malette PPMS (MPU et TPS). Précisez : _____ | <input type="checkbox"/> Adaptée | <input type="checkbox"/> Insuffisante | <input type="checkbox"/> Absente |
| 7. Allumer la radio (après arrivée zone) | <input type="checkbox"/> < 1' | <input type="checkbox"/> 1' à 5' | <input type="checkbox"/> > 5' |
| 8. Ecouter la radio | <input type="checkbox"/> Régulière | <input type="checkbox"/> Irrégulière | <input type="checkbox"/> Insuffisante |
| 9. Point sur les effectifs (absents/présents) | <input type="checkbox"/> Aisée | <input type="checkbox"/> Difficile (précisez) : | |
| 10. Activités occupationnelles | <input type="checkbox"/> Bonne | <input type="checkbox"/> Moyenne | <input type="checkbox"/> Insuffisante |
| 11. Attitude des enfants | <input type="checkbox"/> Calme | <input type="checkbox"/> Moyenne | <input type="checkbox"/> Trop agitée |
| 12. Attitude des Adultes | <input type="checkbox"/> Calme | <input type="checkbox"/> Moyenne | <input type="checkbox"/> Trop agitée |
| 13. Réactions aux situations problématiques | <input type="checkbox"/> Adaptées | <input type="checkbox"/> Moyennes | <input type="checkbox"/> Inadaptées |
| 14. Qualité de l'air | <input type="checkbox"/> Bonne | <input type="checkbox"/> Moyenne | <input type="checkbox"/> Mauvaise |
| 15. Prise en charge des malades | <input type="checkbox"/> Bonne | <input type="checkbox"/> Moyenne | <input type="checkbox"/> Mauvaise |
| 16. Audition du signal fin d'alerte | <input type="checkbox"/> Bonne | <input type="checkbox"/> Moyenne | <input type="checkbox"/> Mauvaise |
| 17. Fin d'alerte : déconfinement (ouverture des fenêtres, ventilation des circulations..). Si mauvais, citez les points négatifs. | <input type="checkbox"/> Correct | <input type="checkbox"/> Incomplet | <input type="checkbox"/> Mauvais |
| 18. Retours aux activités normales | <input type="checkbox"/> Bon | <input type="checkbox"/> Moyen | <input type="checkbox"/> Mauvais |

B. NOTER LES POINTS FORTS OU POINTS FAIBLES (MAXIMUM 5 POINTS EN TOUT)

| + | - |
|---|---|
| | |

→ ACCUEIL

ⓘ INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

👥 L'ÉQUIPE RESSOURCE

🔊 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES

- ▶ Annuaire de crise et liste des numéros d'urgence
- ▶ Liste des élèves
- ▶ Liste des personnes à mobilité réduite
- ▶ Plan de l'établissement
- ▶ **FICHE DE SYNTHÈSE ZONE DE CONFINEMENT**





FICHE DE SYNTHÈSE ZONE DE CONFINEMENT 2/2

► ETABLISSEMENT _____ ► ZONE DE CONFINEMENT _____

► NOMBRE D'ÉLÈVES PRÉSENTS _____ ► NOMBRE D'ADULTES _____ ► DATE _____

| | CONSTATS | SUGGESTIONS D'AMÉLIORATION |
|---|----------|----------------------------|
| Audition du signal d'alerte (qualité de l'audition, heure...) et/ou appel téléphonique demandant le confinement (origine de l'appel, heure...) | | |
| Déplacement vers la zone de confinement (signalétique, croisements de groupes, bousculades...) | | |
| Temps écoulé entre le signal et la fermeture du site | | |
| Qualité du confinement (arrêt de la ventilation, fermeture des portes et fenêtres, présence de sanitaires...) | | |
| Ecoute de la radio (présence d'un poste, réflexe d'écoute, transmission de l'information à l'ensemble des personnes présentes...) | | |
| Activité des élèves pendant la mise à l'abri | | |
| Comportement des élèves et des adultes pendant le confinement (répartition dans l'espace, questions posées, informations données, problèmes rencontrés...) | | |
| Relations avec l'extérieur (origine et heure des appels téléphoniques, nature des informations ou renseignements demandés...) | | |
| Relations entre les différentes zones de confinement de l'établissement scolaire (moyens de transmission, nature des messages...) | | |
| Audition du signal de fin d'alerte (qualité de l'audition, heure...) et/ou appel téléphonique | | |
| Fin de l'alerte (réouverture de la zone, consignes données...) | | |

→ ACCUEIL

ⓘ INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

👥 L'ÉQUIPE RESSOURCE

🔊 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES

- Annuaire de crise et liste des numéros d'urgence
- Liste des élèves
- Liste des personnes à mobilité réduite
- Plan de l'établissement
- **FICHE DE SYNTHÈSE ZONE DE CONFINEMENT**



LA PRÉVENTION C'EST MAINTENANT !

Cet outil de prévention est la propriété de l'Association Saint-Christophe. Il est à l'usage exclusif des sociétaires de la Mutuelle Saint-Christophe assurances. Il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement, sur quelque support que ce soit, le présent ouvrage (art L.122-4 et L.122-5 du Code de la Propriété intellectuelle) sans l'autorisation de l'Association Saint-Christophe.

NB : Ce document a pour vocation de vous aider dans vos démarches ; en aucune manière il ne se substitue à la réglementation en vigueur.

Ce dossier a été réalisé par le Service Prévention de la Mutuelle Saint-Christophe assurances, avec le soutien de l'Association Saint-Christophe dans le cadre de sa mission en faveur des sociétaires.

Crédit photos © Fotolia - iStockphoto

www.saint-christophe-assurances.fr

Association Saint-Christophe - Mutuelle Saint-Christophe assurances
277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05 - Tél : 01 56 24 76 00 - Fax : 01 56 24 76 27

